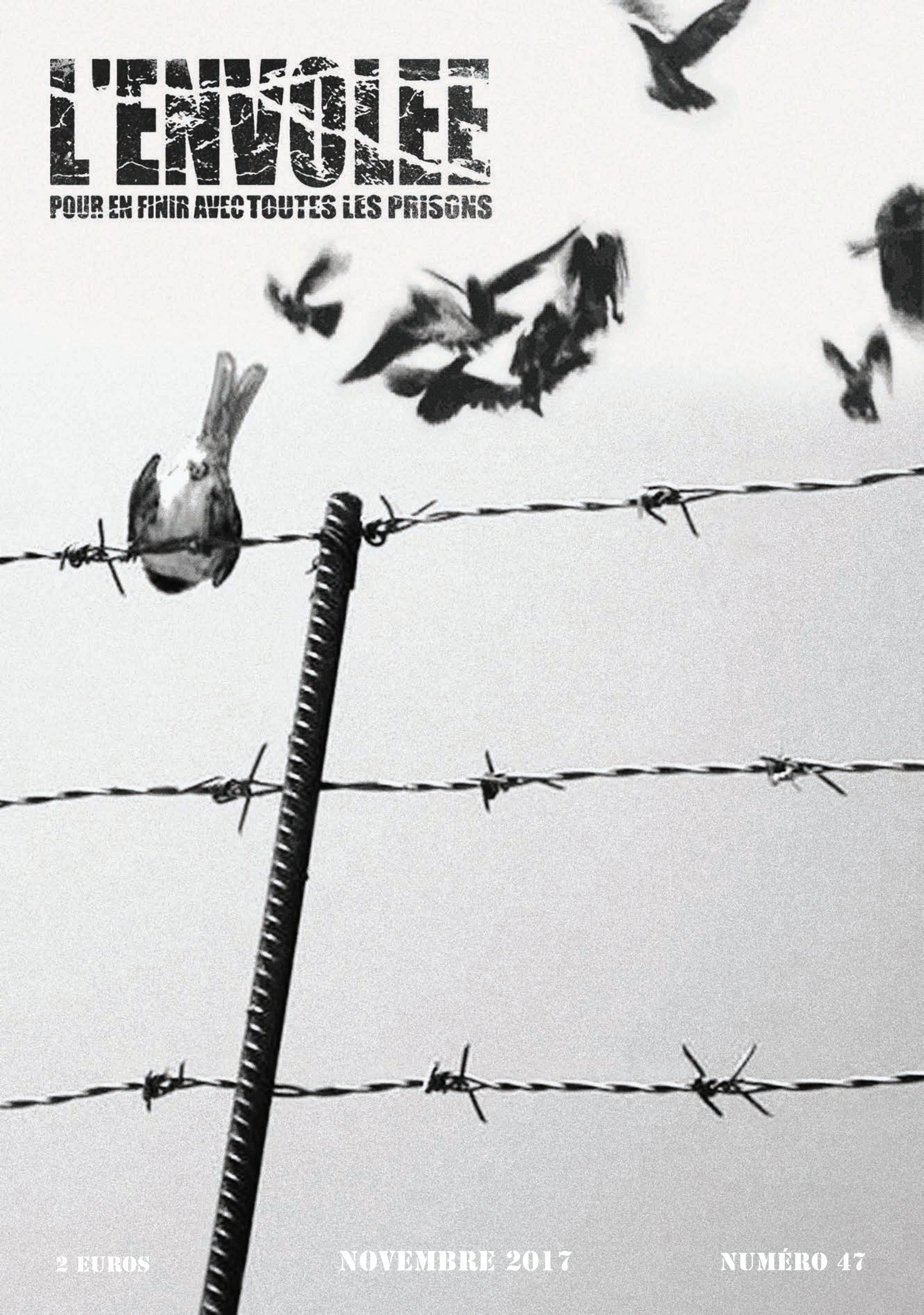


# L'ENVOLEE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS



2 EUROS

NOVEMBRE 2017

NUMÉRO 47



*L'ENVOLÉE* est un journal trimestriel.

Il publie les lettres de prisonniers que nous recevons, des comptes rendus de procès auxquels nous assistons, et des analyses sur la société et ses lois.

Le journal prolonge le travail mené par des émissions de radio indépendantes qui maintiennent un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, hors du contrôle de l'administration pénitentiaire.

Le journal est réalisé par des ex-prisonniers ou des proches de prisonniers qui pensent qu'il est primordial de publier des textes venus des prisons et des textes contre les prisons. Les prisonniers décrivent leur quotidien, dénoncent leurs conditions de détention, se battent contre l'enfermement, sans laisser les journalistes, sociologues, militants et autres experts parler à leur place.

Une parole de prisonnier qui sort et attaque l'administration pénitentiaire ou la justice, qui plus est quand cette parole est collective, constitue un acte politique qui dérange l'ordre des choses. *L'Envolée* se veut porte-voix des prisonniers et prisonnières qui luttent contre le sort qui leur est fait ; mais nous ne sommes ni les porte-parole, ni un syndicat de prisonniers. Cela ne nous empêche pas, bien sûr, de soutenir et d'aider des prisonniers qui sont proches de nous ou qui nous demandent d'être solidaires.

Nous faisons le pari que les mots inspirent et nourrissent des luttes contre la justice et l'enfermement. Pour nous, la liberté est un rapport social entre les gens qui se battent ensemble pour la gagner.

Le journal s'inscrit dans l'histoire de la critique sociale abordée sous l'angle du droit et de la justice. La prison est le ciment nécessaire à l'État pour permettre au capitalisme de se développer. Prisons et justice servent principalement à enfermer la misère. L'enfermement carcéral joue un rôle social de repoussoir : il produit une peur nécessaire au maintien de cette société.

Ainsi la prison sert aussi à enfermer dehors. Les familles et les proches de prisonniers et de prisonnières le savent bien.

Ce journal existe maintenant depuis plus de quinze ans malgré les censures de l'administration pénitentiaire, malgré les poursuites récurrentes pour diffamation, malgré nos faibles moyens. Nous ne comptons que sur l'argent des abonnements et des événements que nous organisons pour financer la sortie régulière du journal. N'hésitez pas à écrire, à vous abonner et à abonner des prisonniers en faisant parvenir leur numéro d'écrou (l'abonnement est gratuit pour les prisonniers).

Si vous souhaitez écrire à un prisonnier ou une prisonnière dont vous aurez lu un courrier dans le journal ou sur Notre site, nous pouvons vous faire parvenir son numéro d'écrou – si la personne nous a donné son accord pour le faire.

À bas les prisons, toutes les prisons... soyons solidaires des enfermés qui refusent de se résigner, solidaires des familles et des amis qui se démènent tous les jours pour ne pas lâcher face à une machine à broyer.

# SOMMAIRE

|                                                                                             |          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>BÉBERT MON PÈRE</b><br>Hommage de Sylvia                                                 | p. 4/6   |
| <b>RETOUR SUR LE PROCÈS<br/>DE LA MUTINERIE DE VALENCE</b>                                  | p. 7/12  |
| <b>L'AP VEUT (TOUJOURS) LA MORT DE<br/>FABRICE BOROMÉE</b>                                  | p. 13/14 |
| <b>COURRIERS DE L'INTÉRIEUR</b><br>Nassira, Gaëtan M., Philippe                             | p. 15/18 |
| <b>POUR MOI C'EST UN ASSASSINAT</b><br>Interview de la compagne d'Adil                      | p. 19/25 |
| <b>MOINS BELLE LA VIE</b><br>Baumettes I, II, III...<br>Interview de Mohamed, père de Bilal | p. 26/28 |
| <b>COURRIERS DE L'INTÉRIEUR</b><br>Samia, Alexia                                            | p. 29/30 |
| <b>ON SE LAISSERA PAS FAIRE</b><br>Interview d'Aurélië, sœur d'Angelo Garand                | p. 31/36 |
| <b>RÉCIT DU PROCÈS DE<br/>LA KEUFMOBILE</b>                                                 | p. 37/41 |
| <b>LES PUBLICATIONS</b>                                                                     | p. 42    |

# édito



« J'ai tellement réfléchi et ressenti toutes les douleurs qu'il a pu vivre à l'intérieur » ; c'est avec ces mots simples que Sylvia décrit le moment où elle a compris la violence que la taule avait pu faire subir à son père. Des années ont passé, et sous couvert d'humanisme, la prison s'est durcie ; elle tend à rendre toute relation impossible, à empêcher toute rencontre entre prisonniers, comme le dit Philippe dans son courrier de Lannemezan. Difficile de dire s'il y a moins de « braves gars » capables d'être là « soixante ans après » ; ce qui est sûr c'est qu'il y a toujours de belles histoires de solidarité : comme les potos de Bébert venus le saluer et lui donner un « coup de main » à sa sortie de prison, de nombreuses personnes ont participé à une caisse de soutien pour permettre au frère de Fabrice de venir le voir au parloir. C'est la même solidarité qui pousse les personnes ayant assisté au tabassage d'Adil à venir témoigner en soutien à Anne, sa compagne ; la même qu'exprime un prisonnier, depuis harcelé par l'administration pénitentiaire, lorsqu'il dit : « Vous pouvez faire ce que vous voulez, j'irai jusqu'au bout pour mon pote. » Solidarité entre prisonniers aussi à Marseille suite au décès de Bilal. Et l'émotion de Romain devant une salle d'audience qui se lève pour l'applaudir en signe de solidarité, et de soutien aux prisonniers longues peines. Mais comme il l'a demandé au tribunal, quels risques faut-il prendre pour que la parole d'un prisonnier puisse être audible ? Quels risques, et quelle solidarité il lui faut rencontrer pour révéler la réalité de la prison que l'AP et la justice s'évertuent à ensevelir au fond des cachots de la

république ! Heureusement, cette solidarité est encore bien vivante malgré la pression et la violence permanentes de l'État.

Comme le dit Romain, prisonnier des mouiroirs modernes que sont les QMC : « C'est plus dur de se battre quand on est seul » ; il vaut donc mieux pour l'AP que « chacun reste dans sa communauté ». C'est pareil que dehors. Face à une logique de désagrégation sociale et d'isolement généralisé, on ne peut que se réjouir de la naissance d'une nouvelle association de familles et de proches de prisonniers. La prison enferme aussi les proches et les familles, comme on a souvent pu le lire dans ce journal. Un exemple : l'AP a mis en place une nouvelle équipe de matons, les Elac, dont la fonction principale est de limiter au maximum d'éventuels contacts entre des familles au parloir. L'Etat a puni les porteurs d'une colère légitime pendant la répression du mouvement contre la loi travail, rappelant cette évidence : les forces de l'ordre ne sont là que pour une seule chose, protéger l'ordre. Vu que les 100 premières fortunes de France ont multiplié leur richesse par 7 en vingt ans, il y en aura toujours moins pour les autres : la grande majorité. Par choix ou par nécessité, beaucoup s'affranchiront de plus en plus de la légalité. Il y aura donc toujours plus de boulot pour ceux qui ont choisi de tuer et d'enfermer ; le cumul est possible, comme vient nous le rappeler la douloureuse histoire d'Adil. Face à tout ça, la solidarité, la résistance à cette logique d'isolement sont de plus en plus vitales.

# BÉBERT, MON PÈRE, FORGERON, OUVREUR DE COFFRES-FORTS



On l'a appelé Robert, Bébert, l'Ancien, le Vieux, Cheveux blancs... mais moi je l'appelais papa.

Il s'est éteint le 30 août 2017 à 16 heures, trop tôt, dans les bras de la femme qu'il a toujours aimée : ma maman. Je n'aurai vécu que vingt ans à ses côtés, la moitié de ma vie. Non pas qu'il m'ait abandonnée ; non, loin de là, bien au contraire... pour me faire manger, et pour que je ne manque de rien. Vous allez me dire, comme tous les parents du monde... oui, certes, mais il n'était pas comme tout le monde.

Il était forgeron de métier ; il travaillait donc le fer, jusqu'au jour où l'État l'a forcé à faire la guerre. Il ne voulait pas la faire, comme beaucoup d'appelés à l'époque, mais lui ont-ils laissé le choix ? Non !

La France lui a appris à tenir et à manier les armes. À la fin de cette guerre, la société pour laquelle il bossait a déposé le bilan et il n'a pas retrouvé de job.

Il a donc décidé de ne pas se laisser mourir de faim, et il a commencé à monter sur son premier braquage. Il intègre alors très vite le gang de la banlieue sud de Paris ; ils forment, à eux tous, une bande de potes, solidaires, avec un vrai code d'honneur. Chez eux, pas de chef, juste un groupe d'amis qui rêvent d'être riches. Ils sont tous principalement d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et Villejuif (94). Chacun sa place et son travail à effectuer lors de leurs braques : le chauffeur, les guetteurs, etc.

La spécialité de mon papa ? Les coffres-forts, qu'il défonce à coups de marteau à l'aide d'un burin. Il a été appelé par tous les plus grands

Sylvia, qui anime l'émission de radio *L'Envolée* depuis plusieurs années, vient de perdre son père. Elle a tenu à écrire ce texte en hommage à un braqueur de la grande époque, un homme intègre, un brave mec.

gangs de France, à Marseille, Lyon et Paris... Il en ouvrait trois en une minute et quelques secondes. Oui, un vrai pro.

Mais avant tout, un papa hors norme... aimant, attentionné, protecteur... un papa, quoi !

Mais pour la presse ou les bons citoyens, non : « une racaille », « un voleur », « un voyou », « un braqueur ».

« Le gang de la banlieue sud a encore frappé » : voilà les titres que je pouvais voir à la une des journaux télévisés véreux de l'époque. Quelle classe de vomir des mots sans réellement connaître la vie des gens.

Très vite, il est incarcéré, mais comme tout être bien vivant, il décide de sa vie et ça, en dépit de tout. Bébert s'arrache, il se fait la belle de la prison de Versailles, la « prison gruyère », comme certains anciens l'appellent.

Pendant sa cavale, il rencontre ma maman, qui lui ouvre les portes de sa maison pour le planquer. Ils ne sont qu'amis, et passent des jours et des nuits à discuter comme des potes jusqu'au moment où mon papa décide de lui déclarer sa flamme – et ça, avec l'élégance d'un homme galant, drôle et charismatique. Il lui dit : « Le jour où les flics m'attrapent, je leur dirai juste que j'étais chez la femme que j'aime. »

Ma mère fond d'amour pour lui... et tombe volontiers dans ses bras.

Elle se retrouve très vite enceinte de moi ; certains sont des bébés-parloir, mais moi non : je suis un bébé-cavale. Mes parents sont fiers, ils décident de me garder et vivent un véritable conte de fée.

Malheureusement, le sort en décide autrement :

il se fait rattraper par les condés quelques années plus tard. Jugé pour son évasion, il prend six mois en plus de sa peine initiale.

Durant son incarcération, il rencontre « des braves mecs », comme il les appelait ; des personnes qui, soixante ans plus tard, sont encore là. Pour citer un procureur lors d'un de ses jugements : « C'est une belle leçon d'amitié que vous nous donnez là. » L'amitié, mot important à ses yeux. Un mot fort, vrai, un mot qu'il respecta jusqu'à son dernier souffle. Il me disait : « Tu sais, ma fille, tous ceux qui ont préféré l'argent à l'amitié sont tous dans la même cimetière ! »

Quelle belle phrase... qui en dit long.

Plusieurs allers-retours en détention, des refus de parler à mon encontre pendant deux ans alors que je n'étais qu'une petite fille... comment les juges assermentés pour confier la garde d'un enfant à un parent peuvent-ils décider que pour faire parler un prisonnier, on peut empêcher une gamine de voir son papa ?

Honte à eux et leurs procédés !

J'ai indirectement été prise en otage par l'État. Le troc ? Pouvoir me voir... Mon papa n'a jamais payé la rançon... ce que je comprends totalement. Chez nous, pas de chantage, et encore moins de balances ! Il prendra douze ans pour son silence.

Parlons de sa dernière arrestation le 4 octobre 1996 ; comment ne pas m'en souvenir ? C'était le jour de mes vingt ans.

Avant ça, il a été un an en cavale. Les six premiers mois sans me voir, car nous savions tous très bien que j'avais les bleus de chaque côté.

Pour me donner de ses nouvelles, il me faisait donc parvenir des courriers par le biais de ses amis proches, ou par des hommes à moto, casqués ; je suis bien incapable, encore aujourd'hui, de mettre un nom sur leur visage.

Je n'ai jamais demandé qui étaient ces gars, car le connaissant, ça aurait été la question de trop à laquelle il n'aurait jamais répondu.

Mais je les remercie fortement.

Les six derniers mois, une grande lassitude l'a pris, il a donc décidé de ne plus se cacher.

L'antigang aurait pu attendre le 5 octobre pour l'interpeller, mais non – histoire de dire que c'est eux qui tiennent les rênes !

En attendant, le roi de l'esquive, c'était bien Bébert, qui s'est fait la malle à deux reprises, et ça avec une Renault express « datant des années 20 »... quelle bande de ringards ! Alors qu'il habitait juste au-dessus du bar où il s'est fait menotter... ils attendent encore qu'il leur donne l'adresse de son domicile. Dommage !

C'est en rentrant chez moi que j'apprends la mauvaise nouvelle par un homme qui me demande devant ma porte : « Tu es la fille du vieux ? Ils viennent de l'attraper. »

Mais par peur que ce soit un condé, j'y ai dit non en l'esquivant. J'ai donc pris mes jambes à mon cou et je suis allée voir l'ami de mon père, qui me dit : « Vite, on va vider l'appart' avant que les flics déboulent. »

Par précaution... pour rien, certes, mais mieux vaut prévenir que guérir... Il prendra trente mois pour trafic de faux billets.

Il a refusé tout aménagement de peine ; il me disait : « Si j'accepte la permission, je ne rentre plus jamais. » Arrive sa dernière sortie : il est séparé de ma maman, d'où l'appartement au-dessus du café de son pote qui le lui garda au chaud tout le temps de sa détention. Mais quel bonheur ! Quelle joie de le savoir dehors. Je le retrouve dans le même petit troquet, où plein d'amis viennent le voir ; certains lui donnent des billets, parfois de grosses liasses. J'avoue ne pas comprendre sur le moment, mais par la suite, il m'expliquera que c'est comme ça quand quelqu'un sort de prison, pour qu'il se refasse une santé financière... Encore un bel élan de solidarité !

Après sa longue vie de fugitif, il décide de se ranger. Il aura touché à tout, enfin à presque tout, les braquages, les faux billets, les machines à sous pour lesquelles il sera passé au travers d'une éventuelle arrestation... Dommage encore une fois pour l'antigang et la finance !

Pour rattraper tout ce temps loin de lui, dès que je le pouvais, j'étais avec ; quelle rigolade de les entendre, lui et ses potos : les anecdotes, les péripéties arrivées lors de leurs braquages de banques ou de bijouteries... Tout les faisait rire, même quand un journaliste écrivait dans la presse que les braqueurs avaient « de faux nez », alors que c'était les leurs ! J'ironisais en les appelant « l'équipe aux gros tarins »... ou quand ils se grimaient avec des perruques de femme, en gros titre on pouvait lire : « Le gang de braqueurs était en réalité des braqueuses ». Bravo l'enquête !

Vous pensez bien qu'ils ne sont jamais tombés pour ces deux affaires, et que si j'en parle aujourd'hui, c'est que plus aucun n'est de ce monde.

Je n'ai pas eu une vie commune, j'en suis consciente, mais pour rien au monde je n'échangerais mon histoire et mon parcours – non pas que j'en sois fière, mais je n'en ai pas honte.

En 2003, nous décidons d'ouvrir un bar ensemble, encore une fois pour rattraper le temps perdu, mais aussi avec chacun une idée différente : lui pour me laisser quelque chose en main, moi pour qu'il ait une ac-

tivité qui ne l'amènerait plus en prison... mais à la finale, en 2011, c'est moi qui ai été menée à l'incarcération. Eh oui, les chiens ne font pas des chats, paraît-il.

C'est bien ce que m'a fait comprendre la BRI en m'arrêtant : « Tu es comme ton père », m'a-t-il dit, le bougre ! Je lui ai expliqué gentiment que j'espérais bien être comme lui dans sa mentalité et ses principes, et pas comme son papa à lui, vu le résultat... Il n'était pas très joyeux ; et comme je l'emmerde complet, je réitère mes dires !

Après quatre-vingt-seize heures de garde à vue, douze heures au dépôt, où une psychologue est vite faite – venue me voir (c'est la procédure pour les femmes). Elle me demande de m'expliquer sur ma vie ; ce que j'ai fait, avec regret. Aujourd'hui, plus jamais ! Elle me questionne sur mon job : qui gère mon bar quand je ne suis pas là, par exemple ; je lui rétorque que c'est mon père et mon frère... malheureusement, c'était pas pour m'aider, non, pas du tout, mais bel et bien pour m'enfoncer !

Elle couchera sur le papier que ça ne me gênait pas d'aller en prison puisque ma famille était à mon travail. Pauvre gourde remplie de haine qu'elle est... et après on dit que je suis de la mauvaise graine – la bonne blague ! Au moins, moi, je suis juste dans ma tête et mes baskets ! Me voilà devant la procureur, qui me dit : « Madame, étant donné que des objets illicites étaient à votre domicile et que vous ne voulez pas donner l'identité de la personne à qui ça appartient – et ça, pour votre sécurité ! Eh bien pour la préserver, je vous envoie en détention. » Purée ! À votre bonne grâce ! Ce que la juge des libérations des peines confirme en concluant gentiment avec le torchon de la psychologue.

Donc direction Fleury-Mérogis. Je pensais tellement à ma famille, à mon père qui était passé par ce chemin, qui devait s'être fait chaque étape que je parcourais : quartier arrivants, quartier prévenus... à mon tour d'avoir le courrier et mes parloirs bloqués.

J'étais – contre mon gré – en train de reproduire mes souffrances enfantines comme si elles me collaient à la peau. Après quelques mois et un peu de forcing, ma mère est autorisée à venir me voir, mais pas mon père, parloir refusé à cause de son casier judiciaire... Pays des doigts de l'homme dans notre rectum !

Bref, à ma sortie, après quatre mois d'enfermement, me voilà de retour au travail, près des

miens ; bon, en sortie provisoire, à pointer une fois par semaine – mais libre.

Vous pensez bien que ça m'a encore plus rapprochée de mon papa, qui, à son tour, s'est mis à me taquiner avec ses potes, du genre : « Alcaponette est de retour ! » J'en ai pris pour mon grade, mais bon, c'était de bonne guerre...

J'ai tellement réfléchi et ressenti toutes les douleurs qu'il a pu vivre à l'intérieur... je ne pleurniche pas sur mon sort, loin de là, mais le constat sur les prisons françaises, c'est que c'est un drame invisible aux yeux de la société. C'est pour cela que j'ai par la suite décidé d'animer l'émission *L'Envolée* pour dénoncer sans tabous ce que vivent des hommes et des femmes dans les mouiroirs de la république française. Et ce à la grande fierté de mon papa qui avait beaucoup à dire sur le sujet.

En 2014, on me condamne à trois ans et dix-huit mois de sursis accompagnés de dix-huit mois de prison aménageables. Je m'en suis tiré avec cinq mois de bracelet électronique et six mois de conditionnelle. La « chariade » est repartie de plus belle (LOL) : « Je ne parle pas aux prisonnières », qu'il me disait – ironiquement, bien sûr, ou alors : « Elle a un Pacemaker au pied, Alcaponette »... Grrrr...

On a toujours tendance à rigoler des gravités, chez nous ; ça détend l'atmosphère et ça évite aussi de partir dans des délires de déprime qui ne résoudront rien, bien au contraire.

Merci, mon père, pour tout cet amour que tu m'as donné, pour toute cette force, pour toutes ces choses que tu m'as dites et apprises.

Aujourd'hui tu n'es plus là physiquement, mais tellement là quand même : tu vis en moi.

Je te respire, il n'y a pas une minute où je ne pense pas à toi : je parle Bébert, je pense Bébert. Cette phrase, je me la répète à chacune de mes tristesses, ce qui me rend forte et me permet de garder la tête sur les épaules comme tu le voudrais, mais aussi à chacun de mes choix, quels qu'ils soient.

Fini, la Sylvia impulsive, qui court tête baissée. Tu m'as laissé des valeurs, des principes, des exemples, des conseils...

J'ai tous ces éléments en main pour vivre, et ça, peu importe les circonstances, difficiles ou aisées. Ainsi va la vie...

Je t'aime, mon père.

# « JE VEUX BIEN METTRE UN GENOU À TERRE, MAIS PAS LES DEUX ! »

## RETOUR SUR LE PROCÈS EN APPEL DE LA MUTINERIE AU QMC DE VALENCE



*Lors du premier procès, et sur la base d'un dossier parfaitement vide, le procureur avait réclamé huit ans contre les deux accusés. Ils ont pris cinq ans, une peine énorme qui vise à faire un exemple comme l'a confirmé alors le tribunal. Romain, soutenu par sa compagne, avait décidé de faire appel de cette condamnation pour continuer à porter le plus largement possible le message de cette mutinerie : la justice donne des peines infaisables à des prisonniers tenus de vivre ensuite dans des conditions toujours plus suffocantes et sécuritaires. Romain revendique cette révolte au nom des prisonniers longues peines de France que l'on condamne à vivre dans ces nouveaux QMC (Quartier maison centrale) qui cumulent les désagréments et les horreurs des anciens QHS (Quartiers de haute sécurité) et des nouvelles maisons d'arrêt (pour courtes peines). Le procès en appel s'est tenu à Grenoble le 14 juin 2017.*

Le 27 novembre 2016, il y a eu un mouvement au QMC de la nouvelle prison de Valence. Un deuxième, puisqu'il y avait déjà eu quelques semaines auparavant un mouvement durant lequel trois prisonniers avaient pris un maton en otage pour demander leur transfert. Jugés un tout petit peu avant les inculpés de la seconde mutinerie, ils avaient pris trois ans de prison. Le deuxième mouvement s'est fait sans prise d'otage ; il y avait eu destruction de matériel – collective : les cellules de tout le quartier ont été ouvertes par des prisonniers qui avaient réussi à prendre les clés aux matons et il y a eu des cellules détruites, quelques caméras cassées – enfin rien de bien terrible. L'AP, évidemment, en fait toujours un truc énorme – tout

*« Depuis 2016, j'ai ressassé les problèmes par lettre, à l'OIP, au Contrôleur des lieux de privation de liberté, mais rien. Il y a eu des sit-in pacifiques pour voir la directrice. Des pétitions, mais faut savoir que c'est interdit les pétitions. Des demandes des familles. Et à la télé on voit des gens qui cassent tout : à la fin il n'y a que ça pour se faire entendre. Même les gens qui travaillent sont obligés de prendre leur entreprise en otage. Nous on a des murs de 20 mètres donc personne ne sait rien et pour les longues peines de France rien ne bouge (...) Pour moi quand on a pris les clefs et ouvert les cellules, c'était pas un vol, mais le seul moyen de faire entendre la parole de nous, les longues peines de France. Le seul moyen d'avoir une tribune. » Romain L.*

comme elle oublie toujours de dire pourquoi les prisonniers en sont venus là.

En tout cas, les inculpés de ce deuxième mouvement ont été jugés une première fois au tribunal de Valence. À Valence, justice, police, presse... tous marchent main dans la main ; et quand je dis justice, c'est avocats compris. Ils avaient donc pu se permettre de faire un procès quasiment à huis clos en interdisant manu militari l'accès de la salle à tous les gens venus en soutien

à José et Romain, les deux prisonniers qui passaient en jugement. Le procès a duré un bon moment, six ou sept heures. Au bout de ce temps-là, le procureur a requis huit ans ferme

contre eux et le verdict a été rendu immédiatement : cinq ans pour chacun. Cinq ans, c'est une peine « abusive », comme l'a dit Romain pour expliquer son pourvoi en appel. C'est vraiment une peine pour l'exemple : ils ont mis plus d'années de prison à des gens qui ont détruit collectivement des cellules pour dénoncer leurs conditions de détention qu'aux trois prisonniers qui avaient pris des matons en otage. Parce que c'est plus dur de prendre des gens en otage ! Tout le monde n'est pas capable de le faire, tout le monde ne choisit pas de le faire. Tandis que la destruction collective, c'est quelque chose de plus sympathique, dans le vrai sens du terme : quand y en a marre, c'est finalement plus logique de se rassembler, de se réunir et de se faire entendre de cette façon. Il fallait donc faire un exemple, pour dire : « Vous amusez pas à ça, parce qu'on vous ratera pas. On hésitera pas à vous mettre des années de prison supplémentaires. »

C'est pour cela que la justice a intérêt à mettre le paquet, parce qu'il y a des problèmes dans tous les QMC. Les quartiers maisons centrales, c'est des véritables QHS à la moderne. Ils sont propres, nickel et tout, bien sûr, mais ils sont dotés d'une part d'une technologie effrayante – caméras et doubles sas partout, etc. et d'autre part de moyens bien plus importants, ne serait-ce qu'en personnel : il y a environ quatre à

« Quand il n'y a plus de mots, il ne reste que les actes. »

cinq matons par prisonnier. Beaucoup de ces prisonniers sont encadrés par plusieurs matons dans tous leurs déplacements. Ce sont de petites unités, mais quand une aile de l'unité est en mouvement, l'autre est bloquée pour éviter toute rencontre. Bref tout est fait pour maintenir l'isolement le plus complet possible. Ils n'y arrivent pas encore complètement, parce qu'ils ont pas encore tous les moyens pour le faire, mais c'est leur objectif.

Évidemment, quand on est complètement seul, ça devient compliqué de construire une résistance... On est moins fort. On le voit bien pour d'autres prisonniers, qui continuent néanmoins à se battre, mais c'est des batailles terribles, quasiment désespérées, comme celles de Fabrice Boromée ou de Rachide Bou-bala, dont on a souvent parlé. Ils continuent à résister, mais

pour eux l'univers se rétrécit toujours un peu plus. C'est cette logique-là qui préside à l'architecture et au fonctionnement de ces saloperies de QMC, qui ont leurs modèles dans les deux prisons les plus sécuritaires du pays : Condé-sur-Sarthe et Vendin-le-Vieil.

On n'y enferme pas des petites peines mais ceux qui ont de très très très longues peines, c'est-à-dire des 25, 30 ans, des perpètes. Des gens qui ont peu de chances de sortir, en fin de compte, parce qu'on sait maintenant que quand on chope des peines comme ça, même à la fin de la peine on sort toujours pas. Il faut donc que l'AP réussisse à gérer cette politique de mise à mort. Y a pas d'autre mot. C'est de ça que les QMC sont le laboratoire. Évidemment, tant qu'il reste un souffle de vie, ça bouge à l'intérieur, parce que ce sont des êtres humains qui sont emmurés, des gens pour qui c'est insupportable. Évidemment, l'AP n'arrive pas à tous les éteindre à coup de télé, de drogues légales ou illégales, ou de passage en hôpital psychiatrique comme ils essaient souvent de le faire. Il y en a quelques-uns pour qui ça marche, mais c'est pas la majorité. Ils en sont très, très loin ! Donc ça gueule. Ça gueule, mais le truc, c'est que pour gueuler, pour se faire entendre dans ces taules-là, y a qu'une seule solution. C'est ce qu'a dit Romain au

procès en première instance à Valence.

Passer aux actes, c'est ce qu'avaient décidé de faire les prisonniers du QMC de Valence.

Après le premier jugement de Valence, Romain et José ont immédiatement fait appel de leur condamnation, mais José s'est ensuite désisté de son appel, sur le conseil à notre avis pas très avisé de son avocate. Elle, qui avait accepté que le procès se tienne quasiment à huis clos (cf. le « non-compte rendu du procès de la mu-

tinierie de Valence » sur le site de *L'Envolée*), a persisté dans une posture très timorée devant un verdict pourtant démesurément lourd. À Grenoble, les choses se sont passées différemment : les soutiens, nombreux, ont pu entrer dans la salle d'audience. Il avait été établi avec Romain et Bernard Ripert qu'il n'était pas question d'accepter de participer à une audience à huis clos...

« Quand on a une grosse peine, pour éviter un état colérique, la frustration, c'est normal d'avoir des espaces de promenade et pas que de la sécurité. Dans ces nouvelles prisons c'est cinq surveillants à chaque ouverture de porte. Quand on nous fouille et nous écarte l'anus, la dignité l'emporte (...) C'est géré comme une prison de haute sécurité, on se croirait encore au QHS, dans ce système des années 1970-80 »

Romain L.

Romain a pu expliquer parfaitement toutes les raisons de ce mouvement. Il l'a répété plusieurs fois : « C'est moi qui passe en jugement, mais ce que je dis, c'est au nom de toutes les longues peines de France. »

Il a aussi dit que ça concernait l'ensemble des gens qui se font spolier de leurs conditions d'existence dans cette société : « Pour nous, c'est comme pour les ouvriers qu'on licencie, qu'on jette sans rien leur demander et qui en viennent à prendre des patrons en otage, à détruire du matériel et à installer des bouteilles de gaz en menaçant de faire péter leur usine pour pouvoir se faire entendre ! Nous c'est le même combat ! On est pareils ! » C'était clair comme de l'eau de roche. Le but de tout ce qu'il a raconté, c'était absolument pas de nier quoi que ce soit : ce qui est re-

grettable, c'est surtout que lui, il prend des risques énormes ! Il sait très bien que

derrière, c'est des semaines de mitard, des transferts et des peines de prison supplémentaires ! Effectivement, qu'ils en soient réduits à ça juste pour demander des améliorations de conditions de détention, c'est-à-dire l'application de leur putain de règlement dans ces QMC qui ne devraient pas fonctionner comme des maisons d'arrêt ou comme des quartiers d'isolement parce que c'est invivable... oui, c'est regrettable. Voilà. C'est un truc simple, mais il a su le dire sans jamais se laisser désarçonner par le président qui lui posait des questions sans aucun rapport avec les faits. Et le réquisitoire du proc' : « Je sais tout ça parce que j'ai été avocat de la défense pendant seize ans, donc je connais les prisons, et c'est vrai qu'il faut les améliorer... On va y arriver ! C'est pas encore magnifique, mais elles sont un peu plus belles que celles que j'ai connues il a vingt-cinq, trente ans ; c'est pas en détruisant celle-là qu'on va améliorer les choses... Il nous reste beaucoup de travail à faire, mais déjà, ce qu'il y a, c'est une belle avancée ! »

Romain, il faisait non de la tête, et nous dans la salle on a grommelé tant qu'on a pu, pendant l'ensemble du procès, évidemment, comme d'habitude. Le proc' a fini sa petite tirade par : « ...c'est pourquoi je trouve que la peine

prononcée à Valence est une juste peine, dont je demande la confirmation ».

*« Ce que j'ai fait, j'ai dit que je l'avais fait, y a pas de problème, et je regrette rien. Ce qui est regrettable, c'est qu'on soit obligés d'en arriver là ! »*

*« On s'était mis d'accord pour s'attaquer aux locaux, pas aux personnes, pas de règlements de comptes. Toute la population pénale a montré sa frustration mais personne n'a été blessé des deux côtés. »*  
Romain L.

Après, c'est Bernard Ripert qui a plaidé une bonne heure. Il a commencé par dire ses quatre vérités à cette justice, comme d'habitude, et répéter ce à quoi elle sert vraiment ; absolument pas à être juste, ou quoi, ou qu'est-ce, mais bien à maintenir l'ordre à n'importe quel prix ; ensuite, comme il fait toujours, il a dit : « Mais bon, il n'y a pas que les déclarations de principe, vous les connaissez et j'y tiens, mais maintenant je vais démonter votre dossier qui ne tient pas la route. »

Il a pris les éléments de l'acte d'accusation un par un, et à chaque fois il disait : « L'accusation est fausse, elle ne tient pas du tout pour diverses raisons, et c'est obligatoirement une relaxe. » Un exemple tout con : il y avait marqué « vol des clés de M.... [le surveillant] » : « Il

n'y a jamais eu vol des clés du surveillant, puisque les clés n'appartiennent pas au surveillant ! Ce ne

sont pas les clés de chez lui, ce sont les clés de l'administration pénitentiaire. Pour que l'accusation soit juste, il faut formuler les choses différemment. C'est trop tard pour les reformuler maintenant. Donc cette accusation ne tient pas. Ce qu'il y a eu c'est le vol des clés de l'administration pénitentiaire portées par M. Machin. Ce n'est pas pareil. »

Un autre élément de l'accusation, c'était l'incendie des cellules. Et là, il a tout repris, il a par beaucoup de témoignages prouvé que José et Romain n'ont pas mis eux-mêmes le feu aux cellules : « Parce que c'est eux qui ont pris les clés, qui ont ouvert les cellules, après quoi des gens ont mis le feu à quatre cellules, vous leur faites porter la responsabilité de ce geste incendiaire. Mais ça, aujourd'hui, en France, ça ne tient pas la route. C'était possible du temps de la loi anticasseurs, mais elle n'est plus en vigueur. »

C'est vrai que pendant quelques années, la législation permettait de rendre tout le monde collectivement responsable de l'action d'une seule personne du simple fait d'avoir été là, mais ça a été abrogé (cf : la loi anticasseur évoquée par Ripert ; seule la « bande organisée » ou

« l'association de malfaiteurs » permettent de rendre quelqu'un responsable d'actes qu'il n'a pas commis. Ces chefs d'inculpation sont très

souvent utilisés précisément pour pallier le vide des dossiers mais pas cette fois). Donc en l'absence d'une preuve formelle, témoignage, document... qui montre l'un ou l'autre en train de mettre le feu, l'accusation ne tient pas. Ils n'ont pas mis le feu. Donc relaxe, obligatoirement... Il les a tous démontés comme ça un par un : à la fin il restait plus rien ! Du coup Bernard Ripert leur a dit que ce n'était pas une provocation de demander la relaxe : c'est l'application de la loi ! Il a apostrophé le proc' : « Je ne comprends pas que quelqu'un d'aussi féru en droit que vous ne l'ait pas vu ! Vous auriez dû sauter au plafond ! »

Romain était super content, ça se voyait, il regardait Ripert – qu'il ne connaissait pas avant de le rencontrer au procès – et c'était un bon moment de complicité entre eux deux ; je pense qu'ils ont été contents l'un de l'autre. À la fin, ils ont demandé à Romain s'il avait quelque chose à ajouter, tout en annonçant le délibéré pour le 11 juillet : ils n'ont pas donné la réponse tout de suite, contrairement à l'autre fois, ils se laissent un petit peu de temps. Romain a dit : « Je tiens surtout à remercier les quelques personnes qui sont venues me soutenir. »

On était effectivement quelques-un.e.s, il le savait, on s'est fait des coucous, etc. Mais quand il a vu toute la salle se lever – y avait que nous – pour applaudir, et des applaudissements qui ont duré cinq minutes, on a lu une grande émotion sur son visage... Il a complètement halluciné de voir cette salle entière qui s'était déplacée en soutien à ce qu'il avait fait, pour pas le laisser seul face à la justice.

Il était déjà menotté dans le dos, donc il ne pouvait pas faire grand-chose, mais il faisait tous les mouvements qu'il pouvait pour nous signifier qu'il était vachement touché. Rien que ça, cet échange de force à ce moment-là, toutes les personnes présentes ont trouvé que ça faisait chaud au cœur, et à lui aussi. Ça montre encore un coup qu'à chaque fois qu'on peut le faire, il faut le faire. Surtout pour des histoires comme ça, de mutinerie et d'évasion, où les risques sont tellement énormes, et c'est des gestes qui ne sont pas simples... Alors dès

qu'on peut organiser un soutien... On n'arrive pas toujours à mobiliser autant de gens, ça c'est sûr, mais même s'il y a dix personnes c'est déjà quelque chose. Adeline – sa compagne, avec laquelle on reste évidemment toujours en relation, qui était présente à Valence mais qui n'a pas pu être là parce qu'elle est maintenant installée à Alençon avec sa petite fille et que le voyage était compliqué pour elle – l'a eu le soir même au téléphone quand ils l'ont fait dormir à Aiton, avant de le rebaluchonner à Condé-sur-Sarthe au matin d'où il lui a encore reparlé, et à chaque fois il lui a dit : « Vraiment, tu leur redis à tous que ça m'a mis un coup de chaleur et que je les remercie infiniment. »

Il faut absolument que tous ceux qui nous écoutent, et les soutiens qui sont plus loin, sachent bien que Romain était super content. Et nous on a dit à Adeline qu'on était super contents de voir un mec se tenir tout droit debout comme ça... Ça nous a aussi donné une vraie force.

Et n'oublions pas qu'il faut botter le cul aux avocats qui préfèrent se soumettre à l'autorité en pensant que ça va aider les inculpés en quoi que ce soit, alors que ça donne jamais rien. C'est la marche des canards, ils sont déguisés pareil, sauf exception ; mais il ne faut absolument pas les laisser faire dès qu'ils font mine de se comporter comme ça, à dire : « Attention, ça va énerver le président... ». Plus on rampe, plus on prend des coups.



*Les prisonniers de la centrale de Condé ont dû se battre des mois pour obtenir cette cellule de sport !!!*

## **« QUE LES DÉTENUS SE RÉVEILLENT AUSSI, CAR CELA NE VA FAIRE QU'EMPIRER POUR NOS PROCHES ET NOUS-MÊMES. »**

« Avec cette lettre motivée, je viens à vous qui êtes à l'extérieur afin de faire entendre nos voix. Je suis un des détenus longues peines de France actuellement incarcérés dans une des maisons centrales ou quartiers maison centrale (QMC) telles que Valence, Réau, Condé-sur-Sarthe et Vendin-le-Vieil. Ces nouvelles structures sont en fait des QHS (quartiers de haute sécurité) ou des QSR (quartier de sécurité renforcée). Les nouvelles prisons françaises sont copiées sur le format canadien, et se dirigent vers l'américanisation. Ces systèmes pénitentiaires ultra durs sont basés sur des fonctionnements répressifs et pervers. Nous sommes passés de personnes détenues à bétail. Certains diront aussi : cobayes. Nous ne sommes pas considérés comme des humains, ni des citoyens. Torture psychologique, psychique, voire même physique lors des fouilles à nu qui sont pourtant interdites et abusives. Je ne détaillerai pas concrètement car je ne suis pas un écrivain et pour ne pas vous fatiguer par une trop longue lecture, ni me perdre dans mes propos. Je souhaite, et nous souhaitons, attirer votre attention, à vous qui êtes dehors, car nous, à l'intérieur, nous sommes muselés, bâillonnés : la liberté d'expression en prison n'existe plus, alors que dehors des gens se battent et meurent pour cette dernière. Dans ces prisons dites modernes, chaque déplacement d'un détenu est accompagné par plusieurs surveillants. Minimum trois, voire cinq surveillants et plus, pour aller en promenade, au sport, à l'infirmerie, au parloir, etc. Toutes les portes nous sont fermées manuellement et électroniquement. Les escortes sont permanentes, l'oppression est constante. Nous sommes aussi des personnes, des humains : l'oppression, la frustration, la stigmatisation mises en place par la pénitenciaire, la sursécurité font que certains craquent parfois, et les rares fois où des violences sont commises sur le personnel, elles sont surmédianisées par les syndicats FO et CGT pénitenciaire, nous faisant passer pour des gens dangereux, violents et mauvais aux yeux de la société. Mais nous, détenus, nous ne pouvons pas répondre face à ces accusations honteuses, voire certaines fois calomnieuses. J'affirme, et nous affirmons, que le peu de violence qu'il y a vient de ce système et de certains surveillants qui se bornent à l'appliquer outrageusement. Le mal-être est constant, grandissant, et les prisons sont au bord de l'implosion. Il est plus que temps de changer ce système archaïque. Les bâtiments sont neufs, modernes, mais le fonctionnement et les réglementations internes sont indignes. Les années 1970-1980 sont finies,

révolues, on est en 2017 ! La stigmatisation des communautés est systématique, le rassemblement entre communautés ne leur convient pas : exemple, si je marche avec un détenu venant des DOM-TOM, c'est systématiquement parce que je cherche une lame ou un pic ; si je marche avec un détenu musulman, alors c'est que je suis sur la voie de la conversion ; si je marche avec un détenu venant du banditisme, alors c'est pour m'évader ou préparer un sale coup. Pour la pénitenciaire, chacun doit rester dans sa communauté. Cette montée vers le format carcéral américain va donner lieu à une guerre des gangs interraciaire. Moi par exemple, je ne suis pas sectaire, et j'aime partager avec les détenus qui n'appartiennent pas à la même communauté que moi – ce qui reste hors de question pour la pénitenciaire qui ne cherche qu'à nous parquer, et dans le même temps à bafouer tous nos droits de citoyens français. Il y a tant à dire sur ces nouvelles prisons longues peines françaises, mais rien n'est aussi fou que de le vivre. J'ai commis des délits, parfois graves, j'ai des responsabilités, j'en paie la dette à la société. Étant privé de liberté, certes, je n'en reste pas moins un citoyen français avec ses droits. Madame, Monsieur, vous qui avez lu cette lettre, nous avons tout essayé pour nous faire entendre : recours administratifs, courriers au ministère, au Contrôleur des lieux de privation de liberté, à l'OIP, aux autorités responsables, des sit-in pacifiques, des mutineries, afin de dénoncer nos conditions de détention ; cela n'a rien changé, et parfois ça nous retombe dessus. Nous voudrions, si des personnes se sentent de nous aider, continuer à dénoncer les conditions de détention et les fonctionnements archaïques type QHS/QSR des établissements cités dans cette lettre. Alors multipliez les manifestations devant ces lieux et devant les ministères concernés. Avec médias à l'appui, comme eux le font systématiquement contre nous. Que les détenus se réveillent aussi, car cela ne va faire qu'empirer pour nos proches et nous-mêmes. Pour ma part, et ceux qui m'auront reconnu, je tiens à remercier *L'Envolée*, toutes les radios qui se préoccupent des détenus, ainsi que toutes les personnes qui se sont déplacées lors de mon jugement en appel à la mi-juin 2017. Je compte sur vous tous pour que cette lettre soit diffusée sur les radios, les réseaux sociaux, la télé même, les journaux ; qu'elle soit entendue et comprise de tous afin que la vérité éclate. Merci. »

ROMAIN, 30 JUIN, CONDÉ SUR SARTHE

## LES ESCORTES SONT PERMANENTES, L'OPPRESSION EST CONSTANTE

INTERVENTION TÉLÉPHONIQUE D'ADELINE, À L'ÉMISSION DE L'ENVOLEE DU 30 JUIN 2017

**Adeline :** À Valence : mon compagnon parlait avec un musulman, enfin une personne musulmane - nous on est pas racistes du tout, et donc ils parlaient, normal, quoi ! Il lui racontait la vie de dehors... et suite à ça, il a reçu un papier lui demandant si c'était vrai qu'il était en voie de radicalisation !

**L'Envolée :** Dis-moi, on a entendu qu'il y a eu un incident à Condé-sur-Sarthe ce week-end ; est-ce que tu sais quelque chose de ça ?

Oui, j'étais aux premières loges : j'ai été bloquée dans l'enceinte de l'établissement, je pouvais pas regagner le parloir...

*Tu peux rétablir la vérité ? Parce que quand on regarde les sites des surveillants sur les réseaux sociaux, y pleurnichent dans des tracts « Tentative d'homicide sur un surveillant pénitentiaire », genre on va tous mourir et personne nous aide !*

Ils étaient à dix sur un mec, qui d'après leurs propos avait prémédité son coup... moi je pense pas qu'y vont mourir ! Pour ma part, je pense plutôt que c'est une personne qui était en promenade, et d'après eux, il a voulu remonter en cellule et il a sorti un pic, parce qu'il voulait fêter la fin du ramadan. Voilà ce qui a été dit.

*L'aïd, c'est un moment convivial, il voulait remonter préparer à manger...*

D'après les propos des surveillants. Nous on sait pas si c'est ça qui s'est passé. J'ai entendu dans leur talkie-walkie qu'ils demandaient du renfort... L'alarme a été déclenchée, j'ai été bloquée une demi-heure, et c'est tout ! Ils sont vite partis, moi ils m'ont laissée avec deux surveillants -parce que sachez que quand nous rentrons le samedi et le dimanche au parloir, vers le portique de sécurité, il y a un groupe Elac (Équipe locale d'appui et de contrôle) qui nous attend et qui nous accompagne jusqu'aux portes du parloir.

*Condé-sur-Sarthe, c'est une prison ultrasécuritaire... Il aurait sorti le pic en promenade ?*

Non, en détention. Il aurait voulu remonter en cellule pour prendre ses lunettes, et c'est en allant prendre ses lunettes qu'il est ressorti de sa cellule avec le pic. Toujours d'après l'administration pénitentiaire – vous savez, personne saura jamais la vérité !

*Sauf le prisonnier... En plus ça tombait pile-poil pour leur manifestation du 26-27, là, quand ils ont fait un grand cinéma devant les palais de justice et tout.*

Je les ai attendus, moi, devant le palais de justice, je voulais les prendre en photo, mais ils sont pas venus ! Ils m'ont fait perdre plus de trois heures de temps. Mais y avait personne, malgré leur annonce à la télé régionale. Apparemment ils sont tous descendus manifester à Paris.

*Pour parler de choses plus importantes, Romain va bien ?*

Il va très bien, il garde son calme, il est content du procès, très content de Me Ripert qui a fait une bonne défense, il a soulevé des points que les avocats auraient déjà dû relever en première instance, mais ils avaient rien fait... Donc ça va très bien -à part que là, ça commence vraiment à se durcir à Condé. Il me disait encore tout à l'heure : « En ce moment, c'est tendu dans les bâtiments. » Merci de me passer à l'antenne. Et sachez-le, s'il faut continuer à dénoncer, je dénoncerai toujours, parce qu'il y a trop de choses qui ne vont pas, et seuls les surveillants ont le droit d'ouvrir leur gueule alors que les détenus ont juste à la fermer. Il y a qu'à travers nous que les gens peuvent un peu savoir à l'extérieur ce qu'il se passe vraiment dans les prisons.



# L'AP VEUT (TOUJOURS) LA MORT

## DE FABRICE BOROMÉE



Dans le dernier numéro du journal, nous racontions le calvaire que l'AP faisait vivre à Fabrice Boromée à la centrale de Saint-Maur : aucune activité, promenades réduites, menottes et entraves pour chaque déplacement, etc. En réponse à cette torture qui ne dit pas son nom, Fabrice se bagarre pour quitter cet enfer. Il écrivait dans une lettre du 22 juin dernier : « En ce moment, sachez que je suis au cachot depuis trente jours parce que j'ai encore bloqué la douche le 16 juin à 16h10 pour mon transfert. Les matons ont envoyé des grenades (1), et là je n'entends pas bien de l'oreille gauche. Ils m'ont jeté au cachot du 16 au 19 juin, ils m'ont laissé sans draps, sans brosse à dents, sans produit d'hygiène et sans pouvoir appeler... même pas mon avocat ! » L'AP a finalement transféré Fabrice le jeudi 20 juillet à la centrale de Moulins en lieu et place de Rachide Boubala, lui-même transféré... à Saint-Maur. Son avocat Me Benoît David est allé le voir, et il nous a fait un compte rendu de sa situation actuelle. Les conditions de sa détention ont encore été durcies : tandis qu'à Saint-Maur, Me Benoît David pouvait le voir au parloir avocat non menotté, à Moulins il n'a eu d'autre choix que de le voir soit dans un bureau, menotté à une barre, soit à travers la grille de la promenade du quartier d'isolement – c'est le choix qu'il a fait. De plus, Fabrice est toujours enfermé dans une cellule de force : tout le mobilier est en fer ; chaise, table et lit sont scellés au sol. Faute de meuble de rangement, ses quelques

affaires sont à même le sol au centre duquel s'ouvre une bouche d'égout dont s'échappent des odeurs nauséabondes en fin de journée. L'avocat a demandé à rencontrer la direction pour obtenir l'allègement de ces mesures et exiger son placement dans une cellule normale. Demande restée pour l'heure sans réponse. Pour couronner le tout, le 21 septembre 2017, la concession funéraire du père de Fabrice a pris fin et son incinération a eu lieu en son absence. Ça ajoute encore à son abatement.

« J'ai trouvé Fabrice particulièrement déprimé, avec des idées très noires... Je suis particulièrement inquiet », écrit Me Benoît David, avant de rapporter les mots de son client : « Je me sens seul, je n'ai plus d'espoir, je n'ai plus le goût de continuer, je n'en peux plus, je suis traité comme un chien, j'arrive à saturation. » Quelques satisfactions, tout de même : depuis la – relative – médiatisation (2) du sort qui lui est fait, un élan de solidarité avec Fabrice s'est créé, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. De nombreuses lettres lui sont parvenues, des thunes ont été récoltées pour permettre à son frère de se rendre au parloir depuis la Guadeloupe (3). Peut-être est-ce ce soutien qui a permis à Fabrice d'obtenir un parloir.

Nous publions ici les deux dernières lettres de Fabrice, l'une de Saint-Maur et l'autre de Moulins. Vous pouvez toujours lui écrire pour lui manifester votre soutien. En outre, Fabrice vous demande d'envoyer une petite missive à l'AP chaque fois que vous lui écrivez à lui.

1– Suite au blocage de la douche, huit matons cagoulés tombent sur Fabrice et jettent une grenade assourdissante dans sa cellule.

2– Suite à la conférence de presse organisée par l'Envolée et son avocat Me Benoît David en juin dernier, il y a eu des articles dans l'Humanité, dans Politis et sur Mediapart.

3– Il y a ainsi une caisse de soutien à Fabrice à chaque représentation de la pièce de théâtre « Enfin pisser dans l'herbe » de Philippe Gai-Miniet.



# DEUX LETTRES DE L'AMI FABRICE

DU MITARD DE LA CENTRALE DE SAINT-MAUR  
le 17 juillet 2017

Depuis le 13 juillet 2017, je bloque le cachot – mitard – parce que je ne veux pas aller dans l'autre cachot, celui de la cellule 248 du quartier d'isolement (QI).

Je sais que, chaque jour, la directrice et mes bourreaux veulent m'abattre ; que je n'aurai rien, ni sport, ni douche, ni promenade, ni possibilité de voir l'aumônier ou le psychologue ; que je serai menotté à la cabine téléphonique comme un esclave, comme un chien ; que le délégué du Défenseur des droits a beau dire que c'est illégal en 2017, la directrice m'a clairement fait comprendre que c'est elle la patronne de la centrale de St-Maur, pas le délégué et encore moins *L'Envolée*, Ban Public et l'OIP, et ça tant que je serai à St-Maur ; qu'elle commence à en avoir marre des soutiens.

C'est le message qu'elle m'a envoyé au cachot par l'intermédiaire de mes bourreaux. Sachez-le !

Je constate que, là, vraiment, le ministère ne fait rien pour me transférer de St-Maur. Il attend qu'ils me tuent à St-Maur. L'avocat David se bat pour moi, ainsi que *L'Envolée* et les autres mais c'est dur. Je pense qu'il faut faire remonter au conseil de l'État pour trancher tout ça. Je garde espoir qu'un jour je pourrai sortir de toute cette discrimination, de ce racisme, de cet isolement et de ce cachot. Je souhaite de tout cœur voir mon frère Eddy et tout le reste de ma famille. Sachez qu'au mois de septembre 2017, ils déterrèrent mon père parce qu'on n'a plus d'argent pour payer le caveau encore cinq ans. Tout ça fait mal.

Je vous dis merci pour tout et gardez le courage et la force. Et toujours les poings levés, comme le grand homme, Monsieur Papillon.

Allez... Courage à tous.

L'ami Fabrice, Papillon 2017 !

971 Guadeloupe

MAISON CENTRALE DE MOULINS  
Le 13 octobre 2017

J'ai eu un parloir avec ma compagne dans des conditions inhumaines. Ça me fait de la peine parce qu'elle vient de Paris, et elle ne travaille pas. Je veux me rapprocher de Paris pour elle, l'avocat et mon ami.

J'ai vu le directeur Boulay le 10 octobre 2017 et il me dit que si j'ai des conditions de baigne de Cayenne à la centrale de Moulins, c'est parce qu'il y a une partie des matons qui ne veut pas que je sois démenotté, que le repas continue à être servi par la trappe comme à un chien et que je vois l'aumônier ou le psychologue attaché à un barreau comme un esclave. Et ils continuent de dire qu'ils sont en insécurité... Sache que moi je ne veux pas voir mon frère Eddy à la fin de l'année et pour mon anniversaire dans ces conditions. Mon frère fait 8 500 km, et trop de monde a mis de l'argent pour financer ce voyage. C'est dur pour mon ami l'aumônier, pour ma compagne, pour mon frère. Trop, c'est trop, sachez-le ! Et j'ai écrit à tout le monde : le Défenseur des droits, la Contrôleuse des prisons... Personne ne bouge sérieusement, juste parce que je suis un noir, guadeloupéen, et que je trouve pas ça normal. Ils vont me tuer, me battre à mort et même me violer... qui sait, comme ils ont tous les droits sur les détenus. Les médias et le monde sauront qu'il y a des gens comme moi qui souffrent à l'isolement, mais il sera trop tard, sachez-le. Je reste fort dans ma tête tout comme Papillon, Henri Charrière ! Et je vous remercie pour tout, l'équipe de *L'Envolée*. Je pense à vous tous et force et courage les poings levés à tous.

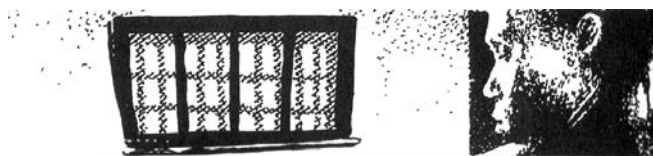
L'ami Fabrice, Papillon 2017

971 Guadeloupe

**Une lettre, une simple carte... Écrivez à Fabrice Boromé.**

**Ecrou 15964 Maison centrale, Quartier d'isolement, Les Godets, 03400 Yzeure Cedex**

**Pour harceler l'AP : DISP Centre-Est Dijon, 72 A rue d'Auxonne, BP 1531, 21 033 Dijon**



# « LA COUR DE PROMENADE EST FAITE POUR VINGT DÉTENUS, ALORS ON REMPLIT NOS YEUX EN REGARDANT PAR LA FENÊTRE »

*Première prison construite et gérée dans le cadre d'un partenariat public-privé, le centre de détention de Roanne a été conçu pour permettre au tribunal local menacé de fermeture de maintenir son activité. Labellisé en 2010 RPE (Règles pénitentiaires européennes), il fait la fierté des élus locaux et du ministère de la justice, qui vante par le biais de son Agence publique pour l'immobilier (Apij) « une opération particulièrement réussie en matière de conception architecturale : proche du canal de la Loire... paysage arboré et plantations... motif végétal qui anime la façade ». En somme, une prison « développement durable »... pour recycler des vies humaines. Derrière le mur d'enceinte, il y a Nassira qui décrit du point de vue de l'enfermé l'architecture de ce fleuron carcéral, les règlements stupides, l'isolement et la violence physique exercée par les matons.*

26 mars 2017

Bonjour à toute l'équipe, sans oublier les détenus fidèles au journal.

6 décembre 2016, mon arrivée dans cet établissement de Roanne : le choc total.

À peine arrivée, régime fermé, observation, comme un détenue qui vient d'être incarcérée. Pourtant je suis une longue peine. Trafic de dossier ! De transfert en transfert, nouveau dossier ! Quand j'ai demandé au personnel de me recevoir, la demande a été rejetée, leur réponse : « Vous êtes loin de la sortie. » Mes demandes de permission de sortie ont été rejetées !

Placée au mitard. On n'a même pas le droit de cantiner une boîte de Ricoré, ni sucre, ni lait. J'ai adressé une lettre à la direction de Lyon. D'autres ont remarqué qu'il faut rester un mois pour pouvoir cantiner normalement. À mon arrivée, la première semaine, avec les bons de cantine, on n'a le droit qu'au café, la Ricoré et le Tabasco. La deuxième semaine, on a droit en plus à l'eau et aux gâteaux secs. J'ai mis vingt-et-un jours pour remplir le bon de cantine. Tu trouves ça normal qu'une personne ne puisse pas remplir le bon de cantine comme les autres ? On se fait sanctionner et priver de faire nos achats alors que certains sont placés en régime fermé, à vie... ou jusqu'à la fin de leur peine. J'ai envoyé une lettre au mois de janvier pour faire un recours auprès du directeur interrégional. Pour ajouter dans le bon de cantine du quartier disciplinaire (QD) le café, la Ricoré, du sucre en morceaux ou en semoule et du lait. Comme ça, si une personne ne mange pas leur gamelle, elle peut la remplacer par un petit

déjeuner ; café crème, quoi.

Je suis très choquée par cet établissement. On ne m'a même pas apporté de serviette ni de savon dans le QD. Interdit à la détenue d'avoir sa trousse de toilette avec elle au mitard, sauf une brosse à dents et du dentifrice. Ni gel douche, ni shampoing. Et si on veut laver nos slips ? J'étais au QD, j'ai donné mon pantalon et mon T-shirt à laver, ils sont restés chez eux un mois. Faut-il attendre ma sortie pour laver mes affaires ? Y a même pas de papier-cul car l'établissement vend le produit kit d'hygiène ! Quand la personne est placée au mitard, elle doit trouver une trousse de toilette complète, accompagnée de papier toilette, d'une éponge et de liquide vaisselle. Quand on demande, ils répondent : « Non, y a rien ! » Chaque établissement doit fournir un kit d'hygiène à tout le monde. Alors que le guide dit que doivent être donnés aux détenus cinq rasoirs par personne et par mois et quatre flacons de Javel, moi je reçois que dalle. Le personnel pénitentiaire profite des détenus. [...]

C'est vrai qu'il y a une cuisine, mais il n'y a que deux plaques chauffantes, même pas de four. Alors qu'un four à Conforama ça coûte 60 euros. On aimerait bien avoir une cuisine équipée avec des accessoires pour faire des gâteaux quand nos enfants viennent nous rendre visite, ou pour partager entre amis. On passe par une surveillante pour lui donner notre carte biométrique, et si on casse du matériel, c'est à nous de rembourser. Ici, à Roanne y a même pas de poubelle pour le recyclage ! Pourtant on est en 2017 ! C'est normal si les détenus jettent leurs canettes par la fenêtre, ils ont raison.

D'autres ont remarqué que pour recharger son téléphone, c'est la honte. Ils peuvent recharger leur téléphone que deux fois par semaine : mardi et vendredi de 8 heures à 11 heures. Et s'ils ont une urgence dans la semaine, ils sont coincés, car le reste de la semaine, le personnel est en vacances. Alors je demande au personnel qu'il nous donne accès pour recharger les téléphones tous les jours. Et aussi que les portes des régimes fermés soient ouvertes au rez-de-chaussée.

Pourquoi la Justice laisse tout l'espace au personnel pénitentiaire pour qu'il puisse bien se balader, alors que la cour de promenade est trop petite pour 100 détenus ? Pourquoi il ne pense pas à nous laisser un terrain en gazon, l'été pour que les personnes qui ont des longues peines à faire mettent un drap de bain par terre et puissent bronzer quand il fait chaud ? À Roanne, on ne va pas mettre une serviette sur le béton. Et puis la cour de promenade, elle est faite pour vingt détenus, alors on remplit nos yeux en regardant par la fenêtre.

Je vais demander à Adeline Hazan et au Défenseur des droits de venir poser des questions à ces détenus qui sont enfermés dans des cages comme des bêtes, ou à l'Observatoire des prisons de venir contrôler sur place et de veiller aux droits des détenus. Je vais aussi m'adresser aux juges et à ces défenseurs des droits pour qu'ils posent des questions aux détenus qui sont conduits de force au CHU. Et inversement, les détenus malades doivent avoir le droit d'aller à l'hôpital sans accord de l'administration pour y être soignés. Certains n'ont pas de stylo, ni de papier, ni d'enveloppe, ni de timbre pour faire un recours. Ils ont même pas de carnet d'adresses pour contacter leurs proches ou leurs enfants ! J'ai vécu ça à Fresnes et au Pas-de-Calais.

C'est la honte pour la France ! Il faut traiter avec dignité et respect les détenus, ce sont des êtres humains, eux aussi.

Le 12 juin 2017

Journal *L'Envolée*,

Bonjour Messieurs, Mesdames, et tout l'équipage. Heureusement vous êtes là pour moi, et grâce à vous on voit la lumière ! Quand j'ai reçu votre livre (1), c'était comme si pour moi un de mes proches m'avait rendu visite ! Je suis très très touchée de lire l'histoire de chacun, car on vit la même chose !

Pour le moment, je suis placée au QD sans raison. Malgré une fouille normale, dix surveillants me sont tombés dessus, hommes et femmes, pour me mettre nue ! Ils m'ont frappée et tabassée jusqu'à ce que le sang coule de ma bouche... Le médecin est venu faire une consultation derrière la grille et

ne m'a donné aucun justificatif pour que je ne puisse pas porter plainte. Parfois le médecin est complice avec le personnel pénitentiaire !

En prison, on se trouve tenues en laisse comme des chiens ! Menottées de la cellule jusqu'au QD, alors que la loi l'interdit... Mais les bleus abusent, et ils ont plus de pouvoir que les détenus. Et puis quand un détenu réclame une consultation, le personnel pénitentiaire trouve toujours une histoire comme quoi il n'est pas en service.

Le procureur aussi est toujours du côté de la pénitentiaire, jamais du côté des détenus. La suite au palais de justice, mais ça servira à rien. La justice préfère que la personne crève seule dans sa cellule ! Tous les cinq ans il y a un nouveau président, mais aucun n'a cherché à changer les choses. Les lois, elles sont comme dans les années 1730. Rien n'a été amélioré. Je parle des lois de la justice. Les détenus, personne ne pense à eux. La justice interne, elle est plus forte que celle du palais de justice. Bref. Le 13 mai, un samedi vers midi, au moment de la distribution des repas... ce jour-là, je portais une écharpe sur ma tête dans ma cellule. Les trois surveillantes ont ouvert la porte. Une m'a dit : « Retire ton foulard, sinon tu n'auras pas ton repas ! » Je lui ai répondu : « Je ne veux pas retirer mon foulard tant que je suis enfermée dans ma cellule. Je ne suis pas en train de me balader dans la division ! » Elle a refermé la porte. J'ai frappé pour qu'elle me donne mon repas. Elle a refusé et m'a passé juste le pain et le flan au chocolat ! Le reste non ! Les trois m'ont frappée dans ma cellule. Elles m'ont fait sortir et m'ont frappée devant la porte, devant la caméra. Elles m'ont menottée et une a appuyé son pied sur mon dos, côté gauche ! Je suis restée un bon moment par terre dans la division, le temps qu'ils libèrent une détenue du QD pour me mettre à sa place. Les deux cellules du mitard étaient occupées, mais regarde comment ils sont capables de libérer une place pour moi ! Pourquoi ils ne m'ont pas enfermée dans ma cellule ? Mise en prévention ; tout de suite, je suis passée au prétoire le lundi matin à 9 heures et ils m'ont mis quinze jours, du 13 au 27 mai, sans procédure ni rapport de l'établissement. Le lieutenant a donc le droit d'appliquer la loi à sa manière, c'est la justice interne. À Roanne, un surveillant peut tuer un détenu au mitard, il est très bien protégé par cette société interne ! Bravo, la justice française ! Avec mes salutations.

NASSIRA

1) *Ça ne valait pas la peine mais ça valait le coup, 26 lettres contre la prison*, d'Abdel Hafed Benotman (Éditions du bout de la ville - *L'Envolée*)

# « ILS FONT TOUT POUR ME DÉTRUIRE »

*Depuis deux mois, Gaëtan écrit à L'Envolée après avoir découvert le journal par Ibrahim, dont on avait parlé dans le n° 43 — et que nous saluons cordialement. Gaëtan nous raconte sa détention qu'il a passée en grande partie au quartier d'isolement (QI), voire au quartier disciplinaire (QD), plus communément appelé mitard. Il a subi l'acharnement de l'AP (Administration pénitentiaire), sans parler de l'absence des soins que tout prisonnier est en droit de recevoir. Il se bat contre l'éloignement familial, le manque de préparation à la réinsertion, la torture « psychophysique », et tout ce qui bafoue les droits élémentaires des prisonniers. Nous publions ici des extraits de ses courriers de la maison d'arrêt de Châlons-en-Champagne.*

## Le 31 août 2017

J'aimerais être abonné si possible. C'est Ibrahim qui m'a montré votre journal. J'étais avec lui à Strasbourg et à Metz au QI. Là, je suis à Châlons-en-Champagne au QI. Cela fait quarante-trois mois que je suis en prison, et bientôt deux ans à l'isolement. Je n'ai même rien fait pour mériter ça, à part demander mes droits. Il m'est arrivé des trucs pas normaux, que si je vous les écris dans ma lettre, je ne crois pas que vous la recevrez.

## Le 18 septembre 2017

À mon avis, le véritable problème, c'est qu'on peut même pas dire tout ce qu'on voudrait, surtout la vérité, surtout dans nos courriers, sinon ils se perdent ! Bref trop à dire. En tout cas, il me reste dix mois sur soixante-six, j'espère qu'il se passera rien d'autre car ils font tout pour que je pète un plomb. Même là j'ai une chique, une infection à ma dent de sagesse, j'ai terriblement mal ; ça fait une semaine, et ils me donnent juste trois Ibuprofène deux cents milligrammes par jour ; pas d'antibiotiques car ils me disent que c'est au dentiste de m'en prescrire, mais en ce moment à Châlons, y en a pas, de dentiste. Y m'disent que j'dois patienter alors que j'devrais aller à l'hôpital... ils sont fous !

Y a des choses à faire contre tout ce qui se passe dans les QI, les droits non-respectés, etc. J'en passe, la liste est longue !

Sérieux, il m'arrive que des trucs fous, et l'AP invente que des mensonges sur moi, y'm'collent des étiquettes que je ne suis pas. Je demande un rapprochement familial, ils m'éloignent par mesure d'ordre et de sécurité, mais sans motif ! Et y m'laissent au QI sur des mensonges ou des CRI (Compte rendu d'incident) d'y a deux ans, alors que je suis calme et tout, c'est abusé. Je ne sais pas ils ont quoi contre moi, mais y doit y avoir un problème. Ils veulent que j'devienne fou ou que j'perde la raison ! Je perds tout ce que j'ai. Je ne vois pas de réinsertion, que de la répression. Je ne vois pas de maintien des liens familiaux, ils font de la torture psychologique et physique, car c'est

pas humain de laisser les gens en QI sans soins, comme pour ma dent. Bref trop de choses à dire, et ce n'est pas normal...

## Le 25 septembre 2017

Désolé si je t'écris au crayon à papier mais je suis au QD, mitard, cachot, etc. Et ils me donnent rien d'autre ici. T'as vu, là je t'écris sur le CRI pour que tu voies ; tout ça c'est faux, je les ai pas insultés, j'ai pas tenté de les agresser. Rien du tout, et j'ai pris vingt jours de QD juste parce que j'ai mis un coup de pied dans la porte.

À 7h45, ils m'ont ramené des médicaments pour les dents, et je sais pas c'était quoi comme médicaments. Ils étaient ouverts, moi je suis pas un toxicomane et je prends pas des médicaments ouverts, et que je ne connais pas, en plus. Même si ça vient d'eux, moi j'ai pas confiance. Eh oui, c'est vrai, je suis devenu paranoïaque avec tout ce qu'ils m'ont déjà fait... Ça fait quarante-quatre mois de prison, vingt-quatre mois de QI/QD, et ils arrêtent pas d'inventer des choses sur moi. En vrai, ils cherchent trop à ce que je rentre dans leur jeu. Ils me poussent à bout pour que je les tape et qu'ils engrangent leur 13e mois. J'ai trop la colère. Ici à Châlons, deux fois ils m'ont mis des coups, et j'ai été au QD gratuit.

J'ai honte de me laisser taper, mais je te mens pas, je t'écris la vérité. Moi, en vrai personne ne me touche, mais eux, laisse tomber – trop long à expliquer... Quelle vie, j'te jure, vivement que je sorte, et tkt, j'oublierai pas tout ce que j'ai subi ! Jamais de la vie.

Ouais, je souhaiterais être transféré dans un CD vers Strasbourg, c'est là d'où j viens...

## Le 28 septembre 2017

Je t'écris de nouveau car je me fais chier aussi, j'te l'cache pas, car je suis toujours au QD.

Bref, en fait, avec le recul, j'ai compris pourquoi ils ont menti dans leurs CRI : c'était pour avoir un motif pour me renouveler l'isolement, chose qu'ils ont faite lundi 25 septembre.

Tu sais, je t'écris, je suis même pas sûr que tu reçoives mes lettres du mitard, mais en tout cas j'ai

une mémoire d'éléphant. Vivement que je sois transféré d'ici. Ils me font trop la misère alors que je fais rien. Tu sais, au QD et au QI, le docteur est censé passer deux fois par semaine selon les textes de lois. Chez moi il passe même pas. Ça fait neuf jours que je suis au QD et j'ai toujours pas vu le docteur. Alors que j'étais ouvert à l'arcade sourcilière et qu'il me fallait des soins. Et un certificat médical.

J'ai fait la grève de la faim et de la soif six jours, pas de médecin à l'horizon. Pour ça qu'est mieux si j'mange de nouveau, car ils me laisseraient mourir. Au QD, je suis le seul détenu qui a pas de radio alors que c'est un droit. Bref, même l'allume-cigares ils me le laissent éteint. Les trois premiers jours de QD, j'étais tout nu sans draps, sans rien, même pas d'eau au robinet. Ça, je comprends pas, car je suis vraiment calme, et ils aimeraient trop que je refasse comme dans le temps des trucs de fou... Bref je peux pas tout te dire, TMTC pourquoi...

**Le 9 octobre 2017**

Moi ça va toujours, pas le choix ahah ! Sinon je viens de sortir du QD, ça fait du bien, retrouver la cantine : à manger, à boire... Même si je suis toujours au QI, toujours seul et isolé de tous, mais je me suis refait une beauté, beau dégradé, bien rasé, coupé les ongles, etc. Tout frais, enfin au max pour moi-même...

Au QI, y a pas de taf qui me fatigue, le temps passe normal, mais pas trop vite. Voilà ; ouais, sinon j'lis des livres, y a qu'à ça à faire ici...

Voilà quoi ! Sinon je sais que je ne suis pas le seul

dans de telles situations et qu'y a pire que moi, mais faut dénoncer ça, car ce n'est pas normal ce qu'ils font.

Moi, juste je suis plus au mitard. Au QI, y'm'font encore la misère. J'aurais un avocat qui s'occuperait de moi - mais c'est trop cher les avocats - je serais depuis longtemps sorti de prison, car la justice, ils ont fait plein de vices de procédure, et je serais pas à l'isolement depuis si longtemps...

Là j'ai fait appel à la DISP (Direction interrégionale des services pénitentiaires), j'ai fait plusieurs démarches. Mais en tout cas ils font tout pour détruire les gens qui s'acharnent et font de la torture psychophysique. Ça veut dire physiquement et psychologiquement, et ouais ils sont trop forts. Ils inventent des histoires, et nous, notre parole ne vaut rien. Moi j'accepte pas ça, et ils aimeraient trop que je refasse comme quand j'étais plus jeune, que je rentre dans leur jeu pour qu'ils puissent gagner leur 13e mois. Mais tout ça, NON, tranquille, moi j'ai grandi dans ma tête, mais ils ont fort abusé ; ils font que mal me parler ici, ils me refusent tout, même ce que j'ai le droit. Ils s'en foutent du règlement : seulement quand ça les arrange, ils l'appliquent ! Pour te dire, ici y m'donnent même pas le règlement du QI, pourtant ça fait trois mois que je leur demande. Ils me le donnent pas ; pourtant c'est un droit.

Bref trop d'injustice, vivement que ça passe et que je sorte. Ils font tout pour me détruire. Ça marche pas, la force du mental, tkt, ils l'auront jamais...

GAËTAN

## LA LOI C'EST EUX, LALOUËL C'EST MOI

Centre pénitentiaire de Lannemezan  
le 15 juillet 2017

Salut tout le monde

[...] Sinon, moi je tape mon sport, je fais mon jardin, la peinture, la gamelle avec mon poto. Voilà. Après c'est bonjour bonsoir aux autres, car c'est chacun pour sa gueule, en taule, maintenant. C'est plus dur à supporter les mecs que les matons ; pour vous dire un peu comme ça a changé, les taules.

Voilà, sinon depuis que je suis à Lannemezan, ils m'ont donné un poste de bibliothécaire, payé au lance-pierres, mais bon, j'arrive à survivre ! Sinon, encore trois ans pour finir ma condi : 2020, et s'ils me donnent toutes les RPS (remises de peines), ça sera 2019. Mais cette année, la JAP (juge d'application des peines) m'a donné que quarante jours car elle me reproche de pas payer les parties civiles ; je lui ai écrit que c'est pas un refus de payer mais un

manque de moyens ; je lui ai dit aussi que c'était une honte de pas me donner ces malheureux trois mois avec la peine de condamné à mort qu'ils m'ont mis. Elle me reproche aussi de pas voir de psy ; je lui ai dit aussi qu'avant de juger, à dire que je vois pas de psy, qu'elle regarde mon dossier, car je vois un psy depuis que je suis arrivé ici ; je me suis fait donner le certificat comme preuve. Voilà, j'attends car j'ai fait appel de sa décision ; on verra si elle va me rajouter quelque chose. Faut garder son calme par moment avec ces gens qui s'en branlent de tous nos jours, à tous les niveaux et pour tout. On propose des activités, rien ne se fait ; on voit tous que c'est pour nous ; s'ils proposent des activités pourries, personne y va car c'est de la merde. Ils nous imposent les choses : pas question pour tous quoi !

Voilà, les ami(e)s. Je vais vous finir ce courrier car quoi vous dire de plus de ce trou à cafards ! Je vous dis à plus à tous ! La bise.

PHILIPPE

# « POUR MOI C'EST UN ASSASSINAT »

## INTERVIEW DE LA COMPAGNE D'ADIL MORT EN PRISON FAUTE DE SOINS

**Adil Taychi est mort à la maison d'arrêt (MA) de Sequedin le 12 février 2016 faute de soins : il souffrait d'un ulcère à l'estomac qui s'est bouché et perforé. Depuis ce jour, sa compagne Anne se bat contre l'administration pénitentiaire pour faire éclater la vérité. Elle a appelé l'émission *L'Envolée* pour parler de son combat ; nous publions ici un condensé de son intervention.**

Tu peux expliquer les circonstances du décès d'Adil ?

En fait, Adil se prend une peine de mitard de quinze jours, il sort du mitard, je le vois très fatigué, très affaibli, bon, quinze jours de mitard, c'est pas rien. Lui-même justifie son état par le mitard, mais au fil du temps, ça s'arrange pas : il s'affaiblit de plus en plus, me dit qu'il est fatigué, qu'il a du mal à dormir... Il demande à voir le médecin mais on lui dit que c'est comme pour tout le monde : il y a une liste d'attente. Donc ça continue. On arrive début décembre, le moment des colis de Noël qu'il se faisait une joie de recevoir ; on les lui apporte, mais malheureusement, il dit qu'il perd l'appétit. Il commence à vomir du sang... forcément, amaigrissement. Il me dit pas tout pour pas me faire peur. Je l'ai su qu'après, par les femmes de détenus. Dès décembre, il commence à faire des malaises, il sort presque plus en promenade. Moi, ça, je le sais pas. Il m'envoie plusieurs textos où il se plaint : je lui dis qu'il faut voir le médecin, mais le médecin et le psy lui disent que c'est dans sa tête, qu'il a rien. Comme on le soupçonne de vouloir s'évader, il ne peut pas avoir accès à l'ensemble des soins à l'extérieur. Ensuite on lui dit qu'en fait, c'est pour se faire prescrire des médicaments, alors qu'Adil n'a aucun passé de toxicomane. J'appelle la direction : on me dit que de toute façon, à l'intérieur il y a un médecin, et s'il ne juge pas nécessaire de l'extraire ou de lui prescrire un traitement, c'est pas à moi d'en juger.

On finit par lui faire une prise de sang, dont Adil ne verra jamais les résultats. le docteur lui aurait juste dit qu'il avait un taux de globules blancs élevé. Je suis pas médecin, mais ça veut dire qu'il y a déjà infection. Je le dis à Adil, mais il leur faisait encore un peu confiance : il y a un médecin, qui sait mieux, donc s'il me dit ça... Je lui dis de demander d'accéder à son dossier médical pour voir lui-même les résultats. C'est refusé. Je prends contact avec l'OIP qui me donne plusieurs textes de loi en m'indiquant les articles pour avoir accès au dossier médical. Et ça continue : tous les jours, il me dit qu'il dort pas, qu'il pleure la nuit tellement il souffre, qu'il n'en peut plus et ne se nourrit toujours pas. Au parloir, je commence à le voir vraiment fatigué – physiquement, forcément, et aussi moralement ; parce qu'Adil, c'est vraiment un battant, en fait ! Il a vécu des drames, il est toujours resté debout et fort, c'était le pilier de sa famille, mais là je vois qu'il en a marre : on le croit pas, la psy lui dit « vous, les Méditerranéens, vous avez tendance à exagérer »... Voilà quoi, tout ça continue : décembre, janvier... il fait que maigrir, je fais qu'écrire... et lui aussi demande, avec le soutien d'autres détenus, à pouvoir voir un médecin. Les détenus se sont mobilisés en voyant que son état se dégradait. Ça, je l'apprends lors du dernier parloir. Il se faisait aider pour venir au parloir, c'est les détenus qui le portaient parce qu'il n'arrivait plus à descendre du bâtiment jusqu'au parloir. Arrive le mois de février, le 10... Le 9, il m'envoie un texto

où il dit qu'il crache beaucoup de sang, qu'il s'inquiète, que ça va pas. On avait parloir le lendemain ; je lui dis : « confirme-moi si demain on t'emmène à l'hôpital, parce que j'ai appelé la Spip et la directrice qui m'ont assurée que tout était prévu pour que tu sois soigné. Dis-moi si je viens demain au parloir. » Il m'appelle à midi pour me dire de venir. J'arrive ce jour-là au parloir au dernier tour, à 16h30. Toutes les familles passent, s'installent dans les boxes et je dis : « Ben, et moi ? », et là il y a un surveillant qui me dit : « Non, non, toi tu restes là, il y a la chef des parloirs qui veut te parler. » Bon, OK, j'attends, j'attends... Personne. Je commence à m'impatisser un peu, à m'énerver aussi : c'est bien beau, mais je viens pas le voir dix minutes ! Je suis toute seule en salle d'attente, et connaissant son état de santé, je me dis ça va pas. On finit par me placer dans le box et je vois Adil arriver, mais alors avec une mine vraiment décomposée, mal quoi, mais malgré tout en colère. Il me dit : « Ils veulent me rendre fou, ils m'ont dit que t'étais pas là, que j'avais un parloir fantôme... (alors qu'on s'était eus, et qu'en quinze mois d'incarcération, j'ai pas raté un seul parloir. Même quand ils l'ont transféré à 800 km, j'y suis allée !)... mais je savais très bien que tu étais là. » Pour se rendre à ce parloir, Adil a eu beaucoup de mal : il voulait un fauteuil roulant, on lui a refusé. C'est les détenus qui l'ont amené, ça aussi ça a été une bataille. On lui a dit si t'es fatigué, t'es pas en état d'honorer ton parloir. Bon, il a pris ses dernières forces, il est venu. En arrivant, il s'assied sur le sol, car il me dit que le froid lui fait du bien et me demande : « S'il te plaît, masse-moi, ça va pas. » Je le masse ; la chef des parloirs vient lui dire qu'elle en a marre de son comportement : « Marre de ton cinéma », comme elle dit. « Lève-toi, c'est pas une tenue correcte dans un parloir. » Il arrive pas à se lever, je dois le lever moi, et là, tout de suite, en le prenant je sens qu'il a plus que la peau sur les os. Comme il s'habillait tout le temps avec des gros pulls, je m'en étais pas aperçu. Je le pose sur la chaise et il commence à pleurer, alors que ça fait sept ans que j'étais avec lui, et je l'ai jamais vu verser une larme. Il me dit : « Je te demande pardon, pardon pour la prison, pour ce que je t'ai fait connaître, je te demande pardon parce que je vais mourir. Demande à ma mère qu'elle vienne

## « ADIL ÉTAIT QUELQU'UN D'HUMAIN, D'ENTIER. CE QU'IL AIMAIT PAS, C'ÉTAIT L'INJUSTICE »

parce que je veux lui dire au revoir. » Je garde la face, je lui dis : « Je vais te sortir de là, tu vas être transféré ou tu vas aller à l'hôpital ; c'est pas possible, on laisse pas les gens mourir. » Il me raconte qu'il a fait des malaises toute la semaine, qu'on l'a laissé allongé dans la cour de promenade, qu'il devait aller à une visite médicale mais qu'il a pas pu se lever ; il m'avoue qu'il ne peut plus se lever pour aller aux toilettes. Le médecin dit qu'il n'y a pas d'exception, que s'il est vraiment malade, c'est à Adil de venir, pas à lui de se rendre dans la cellule. Quand Adil se lève à la fin du parloir, il tombe comme une masse. Je le mets en position latérale de sécurité, je lui parle, il me répond pas ; sa main est de plus en plus froide. Je vois du sang qui coule de la bouche d'Adil : l'hémorragie avait déjà commencé. Les familles sortent, interpellent les surveillants : « C'est bon, on a été avertis, on est pas pompiers ! » Côté familles, ça commence un peu à chauffer : elles voient qu'il y a un homme à terre et que personne bouge. Je tape aux portes, je crie, personne ne vient, ils ont mis plus de six minutes. C'est long quand un homme est à terre. Tous les gradés sont arrivés. On me dit : « Vous sortez. » Je dis : « Non, je le laisse pas comme ça. » Là, un lieutenant se met face à moi, presque à me mettre un coup de tête, elle me dit « De toutes façons, si tu sors pas, on fera rien pour lui. » Je me résous à sortir, je me mets en salle d'attente, juste en face du box où on était, et là je vois qu'ils donnent des coups de pied à Adil. Les familles continuaient à protester, moi j'étais en pleurs, j'en pouvais plus. On nous ferme la salle d'attente famille, et je vois qu'on traîne Adil par le col de son pull. C'est la dernière image que j'ai de lui. Je sors du parloir ; toutes les familles me disent : « On est là s'il faut témoigner, faut pas les laisser faire, c'est pas possible ! » Et là, on commence à me dire : « Tu sais, mon fils, mon mari s'inquiète pour Adil », et je comprends que sa situation était connue de tous. Je sors, j'appelle l'avocat qui me dit : « C'est plus possible, faut que ça bouge. J'appelle les pompiers en décrivant ce qui s'est passé, ils me réorientent vers le Samu qui me dit : « Madame, c'est très grave, ce que vous nous racontez, mais pour ac-

céder à la maison d'arrêt, il faut qu'on rentre en contact avec eux. » Ils me reprennent en ligne : « Effectivement ils sont au courant qu'il y a eu un incident au parloir, mais ça ne nécessite pas l'intervention du Samu. Tout va bien. » Le Samu ne peut pas intervenir, ils refusent de le laisser rentrer dans la taule. Je sais pas qui leur a interdit l'accès, mais je veux aussi me retourner contre cette personne.

**Là, il y a défaut de soins. Il faut taper sur le médecin, c'est peut-être le maillon faible.**

C'est sûr que c'est le maillon faible. L'enquête l'a prouvé : il y a eu autopsie, un expert a été désigné, apparemment une pointure dans le domaine, et il indique que forcément, avec tous les incidents, les malaises, il fallait l'opérer. C'était encore opérable. Alors on se cache derrière plein de choses : Adil c'était un détenu particulièrement signalé (DPS)... En tout cas, Adil est rentré, il faisait 80 kilos pour 1m80, et son poids à l'autopsie c'était 57 kilos.

**L'AP est fautive aussi parce que son état de santé n'était pas compatible avec le mitard.**

J'ai des textos où il me dit : « Je veux juste guérir, et après on verra. » Mais il se voyait mourir, il voyait que ça allait pas. Bon après le parloir, je rentre chez moi ; le lendemain, la Spip m'appelle pour me dire que mon permis de visite a été supprimé pour six mois parce que j'aurais traité le lieutenant de « sale pute ». Je me suis renseignée : effectivement, « bande de cons » je l'ai bien dit - « sale pute » non. Mais quand bien même je l'aurais dit du fait du stress, je pense que s'ils sont humains, ils peuvent comprendre. Comme Adil était prévenu, c'était au juge et non à la directrice de prendre cette décision, mais je ne l'ai appris que plus tard, sinon je me serais pointée au parloir pour faire bouger les choses, car les familles m'avaient contactée en disant : « Tu rentres, et nous-mêmes, on sort pas tant que les pompiers n'interviennent pas pour Adil », car il y avait une vraie mobilisation. Quand les autres prisonniers ont appris le décès d'Adil, ils ont bloqué les promenades. Eux-mêmes étaient très en colère, car ils avaient averti qu'il fallait faire quelque chose pour lui.

Tu m'as envoyé quelques lettres de compagnons de cellule, on peut citer quelques phrases d'un texte écrit par cinq prisonniers : « La question que nous posons, c'est de savoir si la vie d'un détenu n'a pas la même valeur que celle d'un citoyen libre. » « C'était affolant, il maigrissait à vue d'œil et il aurait dû être hospitalisé. » « Ça fera pas revenir Adil, mais faut qu'ils soient punis, faut plus que ça puisse se reproduire. »

Plus jamais, plus jamais ; mais apparemment, dans cette MA, ils en entendent : il y a beaucoup de suicides -enfin de suicides entre guillemets, hein, bien sûr. Manque de chance, j'ai tous les textos d'Adil où il me racontait que ça allait pas. C'est des gens très humains là-bas : après le décès d'Adil, ils étaient limite prêts à porter plainte contre moi parce que j'ai fait rentrer des médicaments et puis le portable – oui, j'ai avoué, d'ailleurs c'était un abonnement à mon nom. Heureusement que je l'ai fait : on a pu communiquer. Sans ça, aujourd'hui j'aurais pas de preuves : j'ai des pages et des pages de textos où il me dit que ça va pas, qu'il y a un surveillant qui lui donne des médicaments, où il me demande d'aller voir son médecin pour lui prescrire les mêmes, parce que ça le soulage. Tout ça, c'est des preuves. Ce que je fais, ça fera pas revenir Adil, mais c'est en son nom. Si ça peut faire bouger les choses et qu'ils fassent attention, pour lui ça sera déjà une victoire. Qu'importe ce que me dit la pénitenciaire : qu'Adil n'était pas un prisonnier facile, tout ça...

**Dès le début de sa détention à Sequedin, tu m'as dit que c'était une catastrophe, mais Adil s'est pas laissé faire...**

Ça a commencé par un surveillant qui lui a dit : « Voilà, t'es ici ; un jour je te niquerai ! » Le décor était posé dès le départ. Ensuite on lui a mis sur le dos une bagarre où un détenu a été violemment agressé. Adil n'était pas en promenade ce jour-là, donc avec son avocat, il a demandé l'accès aux vidéos pour prouver son innocence, ce qui lui a été refusé. Adil a dû porter plainte au tribunal administratif. Là, on lui a dit : « Tu veux faire du zèle ? tant pis pour toi ! » On l'a changé de cellule je ne sais combien de fois, ses mandats n'arrivaient pas, les cantines pareil. Ensuite il a été transféré à Lorient, à 800 km de Lille... Pareil : son packaging, eux ne l'ont pas fait, c'est moi. Adil est resté pendant un

## « DÈS LE DÉPART, IL S'EST PAS LAISSÉ FAIRE

mois avec un pull, un caleçon et une paire de chaussettes. Le temps qu'il m'a fallu pour récupérer ses cartons. J'ai regardé à l'intérieur : ses vêtements propres étaient avec des bouteilles d'huile, il n'y avait plus de cigarettes ; par contre, on m'a mis toute la nourriture moisie, les assiettes pas lavées, parce qu'on était venu le prendre comme ça, un matin ; il avait pas eu le temps de faire sa vaisselle. Adil m'a écrit une lettre dans laquelle il dit : « Ils veulent me faire craquer moralement, mais t'inquiète pas, je suis plus fort qu'eux. »

**Il y a une volonté de vengeance de l'AP. Dès le départ, il s'est pas laissé faire, et ils voulaient clairement le lui faire payer.**

Au début, quand je passais au parloir, je connaissais pas du tout : un surveillant se mettait près du portique avec ses clés, donc forcément ça sonnait, alors que j'étais en débardeur. Il y avait une réelle volonté... ils cherchent. Au départ, ça nous amusait. Adil, il passait à la fouille à chaque fin de parloir, tout le temps - alors que c'est interdit. Ils ont dit : « Un jour, on trouvera. » Adil disait : « Ils veulent voir mon cul ? ils le verront autant de fois qu'ils veulent, je m'en fous ! » Même le vendredi où il a fait un malaise, il est allé à la fouille. On m'a dit qu'il était prévu pour la fouille et qu'il y passerait quand même, vu qu'il simulait. Dans les rapports, ils essaient de dire que c'est Adil qui a demandé qu'on le traîne par terre parce que ça lui faisait du bien. Il devait être un peu maso. C'est l'argument qu'ils ont donné parce que sur les vidéos, on les voit traîner Adil par terre. D'après cette charmante lieutenant qui m'a accusée c'est Adil qui a demandé : « S'il vous plaît, traînez-moi par terre, ça me fait du bien. » Et quand elle est entrée dans le parloir, elle a pas dit : « Tu sors, on fera rien pour lui » - non, non, elle m'a demandé gentiment de sortir et c'est moi qui l'ai agressée, et ensuite elle s'est baissée vers Adil et elle a dit : « Arrête, tu fais peur à ta visiteuse », et elle lui a proposé de l'eau.

**Et au niveau procédures, t'en es où ?**

Un dossier pour la recherche des causes de la mort a été ouvert ; ils ont vu que c'était un ulcère perforé, qui a éclaté et puis qu'il y a eu une hémorragie.

**C'est un processus qui met combien de temps ?**

Dans le rapport d'autopsie, c'est pas daté ; ils disent que c'est ancien, mais sans préciser. Heureusement que j'ai ces textos : ils pourront peut-être situer ça. J'ai vu les photos d'autopsie : c'est impressionnant le trou qu'il y avait dans l'estomac, et tout le monde m'a confirmé qu'il a dû gravement souffrir. On m'a dit qu'en venant à ce parloir-là, alors il m'avait donné ses dernières forces. Ça me touche, et je le reconnais un peu, mon gros - je l'appelais mon gros - d'aller jusqu'au bout. Donc l'instruction pour recherche des causes de la mort est close. Dès le départ, avec mon avocat, on a déposé plainte pour homicide involontaire et non-assistance à personne en danger. Le parquet a ouvert une instruction pour recherche des causes de la mort, c'est ce qui est prévu à chaque fois qu'il y a un mort en détention. La juge m'a reçue, et fin avril-début mai, j'ai reçu un recommandé me disant qu'ils poursuivaient pour homicide involontaire et non-assistance à personne en péril. Je sais pas si dans la loi, il y a une différence entre personne en péril et personne en danger ?

**Péril, c'est un degré au-dessus de danger : le péril est imminent.**

C'est ça. Donc là, j'attends ; la personne chargée de l'enquête m'a dit qu'on pouvait pas espérer mieux au niveau des chefs d'inculpation qui ouvrent un champ très large pour rechercher, mais en tout cas, ce qui est clairement mis en évidence, c'est que le médecin avait des a priori négatifs sur Adil, et qu'il n'a pas voulu bouger. La directrice, très charmante, se couvre. Je l'ai eue plusieurs fois au bout du fil. Après, des chefs de détention, j'en ai eu plusieurs au téléphone, qui disaient clairement qu'on ferait rien pour Adil ; mais elle, elle s'est couverte quand Adil est décédé. J'ai demandé au médecin - c'était au mé-

## « ILS VEULENT ME FAIRE CRAQUER MORALEMENT

## ET ILS VOULAIENT CLAIREMENT LE LUI FAIRE PAYER »

decin de faire, mais il a même pas été en consultation. J'ai sous les yeux le rapport de l'expert où il est dit que l'infirmière et le médecin sont appelés en cellule parce qu'Adil a fait un malaise, qu'il est allongé sur son lit, peu coopératif, pâleur, amaigri, conscience normale, abdomen souple... voilà, ça c'est le rapport du médecin. L'expert dit : « L'examen est succinct ; monsieur Taychi ne peut plus bouger, les soignants en doutent, mais aucun examen neurologique n'est noté... » Après elle dit : a posteriori, il aurait été préférable d'hospitaliser monsieur Taychi dès le 9 février. Après, forcément, dans le rapport, le médecin dit qu'il avait envisagé une hospitalisation pour le 13, alors qu'il est décédé le 12. C'est facile : ça fait des mois et des mois qu'on le demande, et comme par hasard, le jour où il décède, il y avait une hospitalisation prévue pour le lendemain. Faut pas prendre les gens pour des cons.

**Et la directrice prétend qu'elle a dit au médecin d'aller voir Adil et qu'il ne l'a pas fait ?**

C'est sa ligne de défense, et apparemment, pour la justice, ça suffit.

**Ils vont se rejeter la faute mutuellement.**

Quelque part, j'ai envie de dire tant mieux, parce que le médecin aura certainement des choses à dire sur la directrice, et elle pareil, parce qu'à un moment c'est chacun pour soi. Ils se débrouillent comme ils veulent, dans ma tête, c'est le médecin, parce que je l'ai rencontré quand je me suis rendu à la MA le jour du décès d'Adil : elle savait pas me répondre en fait : t'es un médecin, apporte moi des réponses ; seulement ce jour-là, quand je l'ai rencontré elle me laissait entendre qu'Adil s'était suicidé parce qu'il en avait marre. Elle m'a dit ça avec une telle conviction que quand j'ai été le voir à l'Institut médico-légal j'ai regardé son cou, parce qu'on parle souvent de suicide par pendaison en prison, et j'ai vu des traces rouges. Je lui ai dit : « Non, tu m'as pas fait ça ! Mais quand j'ai touché, c'était du sang séché. Après, l'autopsie l'a confirmé.

**S'il a eu la force de te donner ses dernières heures au parloir, il avait celle de pas se suicider.**

De toute façon, ça m'aurait étonnée. Même dans la maladie... Il se plaignait pas de l'estomac, il se plaignait du cœur, d'être essoufflé, il me demandait de lui faire des massages ; rien que de descendre de son lit superposé, il était essoufflé. Quand on raconte ça à un généraliste, pas un grand professeur, il dit : « Ben oui, ça c'est des signes. » Pas pour le médecin de la prison. On a répété à Adil, et ça il le supportait plus, que tout ça, c'était dans sa tête. Qu'il devait voir un psy parce qu'il avait pas fait le deuil de son frère. Il a été incarcéré très vite après la mort de son frère, on a mis la faute sur plein de choses, mais on a pas cherché, et maintenant on dit qu'il a refusé les soins. Alors c'est vrai, il a refusé une prise de sang, parce qu'il leur a dit : « Vous allez pas faire que ça, des prises de sang ? Vous l'avez faite une fois, pour dire il n'y a rien. Moi je veux voir un médecin à l'extérieur, en lui [le médecin de l'AP] j'ai plus confiance ! » Alors forcément ils bloquent sur ça : il a refusé des soins.

**C'est le médecin qui dit que ce mec-là doit pas sortir, qu'il simule pour s'évader. Sauf qu'en taule ils ont aucun moyen pour détecter certaines maladies mais ils ont leur putain d'argument : il va s'évader. Il aurait fallu l'emmener à l'hôpital.**

C'est ce que je dis ; l'avocat me dit qu'il faut pas exagérer, mais pour moi il n'y a pas homicide involontaire quand il y a une réelle volonté de nuire à la personne, de lui refuser les soins ; c'est un homicide volontaire, voire un assassinat, car quand on est médecin, on connaît les conséquences d'un défaut de prise en charge, on sait que ça va mener à la mort du patient. Pour moi c'est un assassinat, mais je sais que ça ira pas jusque-là. J'ai déjà de la chance d'avoir homicide involontaire. Alors quand je vois le rapport d'expert qui dit qu'on trouve des manquements dans la prise en charge, quand on sait que les pompiers ont pas pu accéder à la cellule parce que la herse de sécurité de la porte ne s'est pas baissée, soi-disant parce que... comme par hasard, il y a eu plein de problèmes techniques ce soir-là. Il y

## MAIS T'INQUIÈTE PAS, JE SUIS PLUS FORT QU'EUX »

a presque une heure entre le moment où le co-détenu d'Adil dit que ça va pas et le moment où les pompiers peuvent le voir. Il était déjà en arrêt respiratoire. La caserne des pompiers, elle est juste à côté.

**Tu as expliqué la position de ton compagnon rapport à l'AP, on peut se dire qu'il y a une volonté de vengeance de l'AP couverte par le médecin qui sert d'expert médical. Faut faire sauter ces verrous, ou alors le médecin assume la responsabilité de la mort de ton compagnon.**

Un médecin qui sait pas diagnostiquer un ulcère a rien à faire dans la médecine. J'ai eu le témoignage d'un gars qui distribue les repas : le jour de son décès, il a vu que ça allait pas. Il court prévenir un surveillant qui constate qu'Adil crache beaucoup de sang. Ce jour-là, apparemment, ça a chauffé : tout le monde s'est énervé. Mais le médecin refuse, reste sur sa position : si vraiment Adil est malade, c'est à lui de se déplacer. Tout ça, c'est noté noir sur blanc. Le surveillant : « Mais donnez-lui un fauteuil ! (Le médecin :) – Non. – Laissez un autre détenu l'emmener ! – Non. » Même des béquilles, on a refusé de lui donner. Alors moi, je me dis qu'on a suspendu mon parloir pour pas que je voie ce qui se passait, puisque la directrice me connaissait un petit peu. Le dernier mercredi où je l'ai vu, j'étais vraiment inquiète, j'aurais dû bloquer ce jour-là : les gens ne sortent pas, appelez les pompiers ! Ils auraient appelé la police pour me faire sortir, j'aurais dit d'appeler les pompiers, parce que là, il y a un homme derrière en train de mourir, c'est votre responsabilité à vous aussi si vous faites pas intervenir les services de secours.

T'as rien à te reprocher, ça sert à rien de se dire j'aurais dû faire ci, j'aurais dû faire ça... t'es là, il y a ton homme qui est là, tu sais ce qui se passe mais t'es dans un état de choc, un état de panique, il faut que tu arrives à te maîtriser... c'est très dur, dans ces moments là, d'avoir tout son cerveau ! J'étais très mal, et je lui ai donc apporté un médicament. C'est pour ça qu'ils voulaient porter plainte contre moi. Ils m'ont dit : « Vous savez, Madame, c'est un médicament très controversé, ça peut justement entraîner un ulcère, etc. »

**Ils disent que c'est ta faute, en fait.**

Au départ, c'était ça, alors je suis ressortie de là complètement effondrée : mais qu'est-ce que j'ai fait, je voulais l'aider... après on doute de tout, on doute de soi ; heureusement qu'il y a le rapport d'autopsie qui dit que oui, il y a des traces de ce médicament dans le sang, mais que c'est vraiment à dose thérapeutique, donc que ça n'a eu aucun effet, et que l'ulcère date de bien avant.

**A partir du décès d'Adil, enfin de son meurtre, même, les fonctionnaires de l'AP se sont comportés comme des chiens ; en plus de te mettre la responsabilité dessus, la directrice t'a foutu sous les yeux le dossier avec en gros : décédé.**

Décédé... et quand j'ai voulu récupérer ses affaires on m'a dit : « Mais Madame, vous n'étiez rien pour lui », parce qu'on était pas mariés... voilà, vous n'étiez rien. J'ai dit que j'étais sa compagne, j'ai dû fournir des preuves de vie commune, mais tout ça c'est pour faire mal. Aujourd'hui, j'ai toujours pas récupéré ses affaires personnelles. Je veux les récupérer. Deux ou trois jours après, sa sœur et moi on va pour récupérer ses affaires. La sœur d'Adil, c'est un fort caractère, elle se laisse vraiment pas faire, et elle vient de perdre ses deux frères à quelques mois d'intervalle, et Adil c'était ses yeux, ses bras, c'était tout pour elle. Elle a déjà un comportement nerveux, alors là elle s'énervait encore plus, et face à la directrice, les mots fusent. Moi, j'essaye de tempérer un peu... Déjà qu'en étant gentil t'as rien, en criant, laisse tomber ! C'est elle qui a raison, elle a la loi pour elle... Elle nous dit que la juge d'instruction a demandé la mise sous scellés. Jusqu'au jour où j'ai rendez-vous avec la juge d'instruction qui m'annonce qu'elle n'a jamais demandé la mise sous scellés des effets personnels d'Adil. Après, on me dit : « Vous n'étiez pas mariés, il faut la maman. » On s'organise, on prend rendez-vous, je pose une journée, mais on m'appelle juste avant le rendez-vous pour me dire que comme la maman ne parle pas bien le français, il faut un interprète de peur que je lui vole l'héritage d'Adil. Je dis OK, on va marcher comme ça ; voyant que je rentre dans son truc, elle dit : « Oui, mais faut aussi un certificat d'hérédité signé par tous les membres de la famille. »

**« QUAND C'ÉTAIT JE SUIS CHARLIE ÇA POSAIT PAS DE SOUCI »**

## « T'INQUIÈTE PAS, MON GROS, J'IRAI JUSQU'AU BOUT JE TE LE PROMETS »

Comme il y a des discordes dans la famille, ça bloque. J'ai demandé à avoir mes lettres, mon avocat a écrit à la juge d'instruction qui a écrit à la directrice qui dit : « Non, mais maintenant c'est trop tard, on a rangé tous ses papiers. » Tout est mélangé dans les cartons, et maintenant on me prend plus au téléphone. Après le décès d'Adil, ils ont fait le ménage dans sa cellule, le temps que les pompiers arrivent ; qu'est ce qu'ils ont pris ? Je sais qu'Adil tenait un journal intime dans lequel il mettait quotidiennement tout ce qui se passait. Pareil pour ses vêtements, parce qu'il y a des traces dessus. Ça a dû faire peur à la directrice. OK pour l'interprète, OK pour le certificat d'hérédité, mais moi je vais faire intervenir un huissier, parce que c'est moi qui ramènerais ses affaires à Adil, je sais exactement ce qu'il avait dans sa cellule, donc je dis qu'on va le faire certifier par un huissier. Si vous voulez la jouer comme ça, on va jouer, il y a pas de souci.

**De toute façon, au quartier des arrivants, ils te font signer un papier avec tout ce que tu as dans ta fouille.**

Ouais, mais comme il a été transféré, pareil : quand il est revenu de Lorient, il avait plus de plaque chauffante, on lui a dit : « Ah, un bâtard de revenant ! » Quand un de ses potes qui était au mitard a demandé : « C'est vrai qu'Adil est mort ? », on lui a dit : « Non, il est parti à l'hôpital, il est pas mort, t'inquiète pas. » En promenade, les autres lui ont dit ; en revenant, il dit : « Vous vous foutez de ma gueule ! » On lui répond : « Toi, fais pas ton malin, parce que tu as vu ce qui arrive quand on fait trop le malin ici. »

**Cette histoire montre bien la solidarité qu'il peut y avoir dans les taules, soit entre les prisonniers, soit entre les proches, les familles, tous ces gens qui t'ont dit qu'ils pouvaient venir à ton procès pour témoigner.**

Ces personnes-là ont été contactées par la police et elles ont vraiment témoigné. Après il y a eu des représailles : le transfert d'un qui devait être rapproché de sa famille a été annulé, mais il assume, il a dit : « Vous pouvez me faire tout ce que vous voulez, j'irai jusqu'au bout pour mon pote. » Notre avocat a demandé qu'il soit réentendu pour dire les pressions qu'il subit. Depuis son témoi-

gnage, il n'a plus de mandats, et il s'est fait suspendre son parloir. Un mois après le décès d'Adil, on a fait un rassemblement devant Sequedin avec des T-shirts floqués « Je suis Adil ». Il y a une maman qui a voulu rentrer avec, on lui a dit : « Madame, si vous rentrez avec ce T-shirt-là, il n'y a plus de parloir, c'est fini. » Elle a dit : « Pourquoi ? Quand c'était « je suis Charlie », ça posait pas de souci. » Oui, mais là, ça allait raviver la colère des prisonniers à l'intérieur. Fallait plus en parler. Ce jour-là, j'ai déposé des roses, je suis allée raccompagner sa maman qui habite à cinq kilomètres, je suis revenue : les roses étaient à la poubelle. Voilà le respect et l'humanité qu'ont ces gens-là. Pour moi, ils sont écœurants. J'ai eu la chance de voir en civil le surveillant qui m'avait dit qu'Adil allait très bien. Je lui ai dit : « Alors, maintenant on fait quoi ? Parce qu'Adil est mort maintenant. » Il est devenu tout blanc et il m'a dit : « J'ai fait ce que j'avais à faire », et je lui ai dit : « T'inquiète pas, moi aussi je vais faire ce que j'ai à faire. » Mais moi, tout de suite, c'est des menaces ; des menaces de mort. À côté de ça, il y a des surveillants qui ont témoigné, moi j'ai vu une surveillante en larmes, touchée par le décès d'Adil, qui a dit qu'elle aussi avait dit qu'il fallait le soigner, vu son état. Elle-même avait alerté plusieurs fois la direction. J'ai la chance qu'il y ait des surveillants qui témoignent dans ce sens-là. Il y a aussi la personne qui distribue les repas. Adil lui avait donné mon numéro quand il saignait, en disant : « Appelle ma femme, elle va me sortir de là. » À quelques heures de son décès, il croyait encore en moi, il croyait qu'avec son avocat on allait le faire sortir. La dernière fois que j'ai vu Adil à la morgue, je lui ai fait un bisou et je lui ai dit : « T'inquiète pas, mon gros, j'irai jusqu'au bout, je te le promets. » Et entre nous, quand on se promettait quelque chose, on faisait tout pour y arriver. On me parle d'indemnité, j'en veux pas. Ça serait vivre avec l'argent de son décès, j'en veux pas. J'ai fait une promesse, et j'espère que je pourrai aller sur sa tombe pour dire : « Voilà, j'ai réussi. » C'est tout ce que je veux : telle personne a été coupable de pas l'avoir soigné. Et puis il y a ce pouvoir : ils sont juges et partie. Si le détenu ne parle pas, on sait jamais ce qui se passe, ils sont jamais condamnés, on leur trouve toujours des excuses.



# MOINS BELLE LAVIE

En 2012, le contrôleur général des prisons Delarue visite les Baumettes, prison réputée pour sa vétusté et son insalubrité, et publie un rapport accablant sur les conditions de détention. Avec Taubira garde des sceaux, les Baumettes II étaient déjà dans les tuyaux ; Vinci construction était sur le coup. Cinq ans plus tard, c'est 45 000 m<sup>2</sup> de surface carcérale supplémentaire, et d'après l'administration pénitentiaire, les 600 détenus transférés vont s'y épanouir dans des cellules « plus ergonomiques »... Mais l'enfer, ça ne se redécore pas ! Des prisonniers demandent déjà leur retour dans les anciens bâtiments. C'est dans une cellule moderne et sécurisée du quartier des arrivants que Bilal Elabdani a été retrouvé mort le lendemain de son arrivée. Nous publions ici un entretien avec Mohamed, son père, interviewé par l'émission anticarcérale lyonnaise La Petite Cuillère. Samy xxxxx et Abdelhalim Trazie-Bi sont acculés par leur juge d'application des peines (JAP) entre les murs des Baumettes « historiques » : refus de permission et révocation de sursis. D'autres prisonniers se sont solidarisés.

## *Baumettes I, II, III... Tentatives de survie*

Samy xxxxx nous a contactés pour passer un appel à la solidarité avec les prisonniers des Baumettes et alerter sur la situation de son co-détenu Abdelhalim Trazie-Bi. Ce dernier a débuté une grève de la faim et de la soif le 22 août, rejoint par Samy quatre jours après. L'AP leur a alors coupé l'eau et a retiré le frigo de leur cellule, en pleine canicule. Leur suivi médical a été presque inexistant.

Samy est originaire de Nantes. Alors qu'il est incarcéré, l'hôpital l'informe du décès prochain de sa mère. Il fait envoyer à l'AP un certificat de fin de vie pour retourner la voir dans sa ville d'origine... refusé. À son décès, il n'a pas pu assister à ses obsèques non plus. Il demande un rapprochement familial.

Le 1<sup>er</sup> août, il est agressé par des matons à son retour de l'UCSA (unité de consultations et de soins ambulatoires). Il demande un rendez-vous à l'infirmerie pour obtenir un certificat médical. Ce rendez-vous est accordé pour le 3 août, mais à l'heure dite, les matons refusent de l'extraire de sa cellule pour l'accompagner

à l'infirmerie. Il bloque sa cellule, détruit le lavabo et reste toute la nuit dans la cellule inondée ; ses appels à l'aide resteront sans réponse. Le 8 août, il porte plainte et demande une protection judiciaire, sans suite faute de certificat médical. Un maton lui dira de sa tentative de suicide : « Les lames de rasoir, ça se digère bien. »

Le 1<sup>er</sup> septembre, Samy a arrêté sa grève de la faim pour essayer de se faire entendre autrement. La pénitenciaire a bloqué ses courriers, y compris celui pour désigner son avocate. Poursuivant son combat, Samy s'est fait enfermer au mitard qu'il ne veut plus quitter par crainte de nouvelles représailles de la part des surveillants et pour éviter les conflits avec les autres prisonniers créés par la pénitenciaire. Depuis, il bloque le QD pour obtenir son transfert.

Abdelhalim, relaxé, devait être libéré en juin dernier, mais le JAP a révoqué trente mois de sursis cumulés. Il n'a pas pu assurer sa défense puisque ni lui ni son avocate n'avaient été informés de l'audience ; la signature de la convocation n'est pas la sienne. Son avocate a déposé une plainte pour faux et usage de faux,

mais bien qu'elle ait enregistrée au greffe, le parquet n'a pas été saisi. Abdelhalim a fait trois tentatives de suicide en un mois. Chaque fois qu'il a été remis en cellule, il pouvait à peine tenir debout. Abdelhalim a poursuivi sa grève de la faim pendant plus d'un mois et demi, même après son transfert au centre de détention (CD) de Salon-de-Provence suite à sa tentative d'incendier sa cellule. Maintenant, il a recommencé à s'alimenter.

Emprisonnés dans la partie historique des Baumettes, Abdelhalim et Samy dénonçaient une prison insalubre et délabrée : escaliers et plafonds qui s'écroulent, y compris dans les cellules, des maladies : gale, staphylocoques, mycoses, des cafards, des rats, des moisissures... et surtout des matons violents. À de nombreuses reprises, ils ont dit se battre pour l'ensemble des prisonniers et exprimé le besoin d'une solidarité. Si la mobilisation a été timide à l'extérieur, à l'intérieur, huit prisonniers se sont solidarisés. La pénitenciaire les a réprimandés en les isolant, et les surveillants ont fait courir la rumeur qu'ils étaient écartés car condamnés pour mœurs afin de briser la solidarité. Aujourd'hui, Samy est enfermé dans le cachot des nouvelles Baumettes et Abdelhalim au CD de Salon-de-Provence, mais leur com-

bat continue.

Depuis la construction des Baumettes II, les prisonniers des anciens bâtiments sont enfermés dans des conditions d'hygiène toujours plus déplorables. L'accès aux différents services (infirmerie, parloirs, etc.) a toujours été difficile aux Baumettes car il dépend du bon vouloir des surveillants. Avec le nouveau système, sous prétexte de la longueur et de l'obscurité des tunnels qui rejoignent les nouveaux bâtiments, la pénitenciaire exige que les prisonniers soient systématiquement escortés et les mouvements sont rendus impossibles – parloirs fantômes pour les familles et les avocats !

Concernant les Baumettes II, nombreux sont les prisonniers des nouveaux bâtiments qui considèrent que « c'est l'enfermement total » dans une prison « sur-surveillée ». Certains en sont même à demander leur retour dans les anciens bâtiments. Alors, quand direction de la prison, journalistes ou militants se focalisent sur les Baumettes « historiques » (ce qui sous-entendrait que tout va s'arranger avec les Baumettes III !), les ricanements des gabians résonnent...

AMAPOLA ET ESPARGOULE

### *Entretien avec Mohamed, père de Bilal*

Mon fils Bilal a été incarcéré à la Maison d'arrêt des Baumettes II le mercredi 9 août à 23 heures, et selon la version officielle, il y est mort le jeudi 10 août entre 18 heures et 20 heures. Il avait décidé de passer deux jours de vacances à Marseille. En apprenant sa garde à vue, nous avons appelé tous les commissariats de Marseille, mais comme il était majeur, personne n'a voulu nous dire où il était ; on voulait prendre des nouvelles, lui amener du linge, de la nourriture. Nous avons confié les certificats médicaux attestant qu'il était reconnu comme adulte handicapé et qu'il avait un suivi psychiatrique à la police judiciaire de Lyon pour qu'elle les fasse suivre à Marseille.

Mon fils avait un dossier psychiatrique, et ni la police ni le procureur n'en ont tenu

compte : le procureur a vu qu'il était malade et l'a quand même envoyé en prison, pourquoi ? Pour demander une expertise psychiatrique ! Il n'avait pas d'avocat pour passer devant le procureur ; c'est inadmissible. Il a placé Bilal en détention pour outrage et rébellion parce qu'il n'a pas pu retenir l'apologie du terrorisme. Il avait dit : « Allah Akbar » ; ça signifie « Dieu est grand », ça ne peut pas être pris pour une menace. Vu le dossier médical de Bilal, ils auraient dû nous appeler pour qu'on vienne le récupérer, ou l'amener à l'hôpital, mais ils ont préféré retenir un outrage et rébellion et l'incarcérer aux Baumettes. Ils prétendent qu'il y est décédé le lendemain entre 18 et 20 heures ; on comprend pas, parce que c'est là qu'il y a le plus de monde, pendant la distribution de la gamelle. Je ne comprends pas comment il a pu rester deux heures sans surveillance alors qu'il

était malade et en plus la prison est censée être surpeuplée. Le procureur se permet de classer l'affaire sans suite et écrit dans son rapport qu'aux Baumettes, « Mohamed » a vu un psychiatre qui lui a donné un traitement et qu'il devait revoir dans trois jours. « Mohamed » ? Mohamed, c'est moi, son père. Le procureur se trompe dans les prénoms ; aucun respect pour le défunt. Dans un reportage de France 3, la directrice de la prison a déclaré qu'elle ne savait pas que Bilal était malade. Comme dit notre avocat Me Pouillaude, soit ils sont incompetents, soit ils mentent.

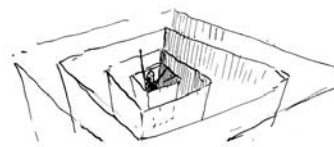
La police avait dit qu'elle nous appellerait s'il y avait quoi que ce soit, mais ils ne nous ont pas appelés jusqu'à ce qu'une équipe de police de Vienne annonce à ma femme le vendredi à 4 heures du matin que Bilal était mort. J'étais en déplacement à Albertville ; j'ai réveillé immédiatement mon chef d'équipe pour qu'il me ramène à Vienne, et j'ai appelé tous les commissariats de Marseille, mais eux non plus n'ont pas voulu nous dire où Bilal se trouvait et ce qui s'était passé. La PJ de Lyon a dit qu'il était passé par le commissariat du 8<sup>e</sup>, donc on y est allés, mes parents, mon ex-femme, mon fils et mon neveu ; au commissariat, on nous a fait attendre 1h30 ; les flics rigolaient comme si de rien n'était. Un officier de police judiciaire est enfin arrivé et m'a demandé pourquoi on était là, je lui ai dit : « Attendez, c'est moi qui ai des questions à vous poser, mon fils est mort et j'ai des questions. » Il m'a répondu : « Non, je ne peux rien vous dire car il y a une enquête en cours, c'est un décès suspect, il y a une autopsie. Par contre je dois tous vous auditionner seul à seul. » Mon avocat m'avait prévenu, et j'ai refusé suivant ses conseils. J'ai dit qu'il n'y aurait pas d'audition sans avocat, qu'on était pas venus à Marseille pour se retrouver en garde à vue. On est restés un mois sans voir notre fils. Il a fallu que mon père voie le ministre délégué auprès du Ministre des affaires étrangères du Maroc et que celui-ci appelle le procureur qui a appelé le

commissariat pour qu'on puisse enfin voir Bilal. Deux jours plus tard, nous avons eu l'autorisation de récupérer son corps pour l'enterrer au Maroc. J'ai vu l'autopsie, la grande cicatrice sur le ventre ; ils lui avaient aussi ouvert tout le crâne derrière. Il avait deux bosses sur la tête ; quand j'ai expliqué ça à mon médecin traitant, il m'a dit que c'était pas normal, que si les légistes lui ont ouvert le crâne c'est qu'ils avaient vu des traces d'hématomes. Il m'a aussi expliqué qu'un mort par étranglement n'a pas de sang qui remonte, ni les yeux fermés ; les yeux restent ouverts même quand on essaie de les refermer. Bilal avait du sang dans le nez et au-dessus des dents, et les yeux fermés. Les Baumettes II, c'est sécurisé, dans une cellule t'as rien pour pouvoir t'accrocher ; et mon fils pesait 95 kilos, donc je vois pas comment il a pu faire ça. Ils ont tenu compte de rien, de l'interpellation à la comparution immédiate, et jusqu'à la mise en détention provisoire pour expertise psychiatrique. L'avocat dit qu'il y a eu un enchaînement d'erreurs, et à la fin notre fils Bilal est décédé.

Personne ne nous a reçus. Ni la directrice des Baumettes II qui devait le faire, ni la PJ. Ça fait deux mois que notre fils est mort et on ne connaît même pas précisément les conditions de son arrestation, on ne sait toujours rien sur sa mort : comment, pourquoi ? Ça nous rend malade, je peux pas retourner travailler et j'ai pas d'aides pour subvenir à nos besoins. J'en avais demandé une pour m'occuper de Bilal, que je n'ai pas eue.

Les rapports de la garde à vue et de l'autopsie vont bientôt tomber et j'espère que justice sera faite pour que mon fils puisse reposer en paix. On est perdus, déroutés. On avait confiance en la justice, mais ils nous bloquent les rapports d'autopsie, d'interpellation, et ils se permettent de classer l'affaire sans suite. Ils nous ont laissés en pleurs : ses parents, ses grands-parents. Mon père se demande quel a été le rôle des surveillants et de la police dans sa mort ?

# « NON AUX PRÉJUGÉS XÉNOPHOBES, NON À L'ARBITRAIRE ET AUX ABUS DU POUVOIR »



Centre pénitentiaire pour femmes de Rennes  
Le 8 juillet 2017

Chers camarades de *L'Envolée*,

Je vous écris afin de partager avec vous les problèmes actuels que je peux, que nous pouvons rencontrer avec l'AP, au sein du centre pénitentiaire pour femmes de Rennes.

Il s'avère que la direction s'est donnée pour mission de se livrer à une véritable chasse aux sorcières à l'encontre des détenues de confession musulmane.

En effet, pendant le mois de ramadan (mai-juin 2017), de nombreuses mesures restrictives, arbitraires et discriminatoires ont été mises en place. Tout d'abord une note concernant le port de ce que la direction appelle les « djellabas » a été mise en circulation. Cette note stipule que le port de la djellaba est interdit dans les coursives et les salles communes. Ridicule lorsque l'on sait que la djellaba n'est en aucun cas une tenue à caractère religieux mais une tenue traditionnelle, à l'instar du boubou en Afrique noire, et du Sari en Inde.

Lors des venues hebdomadaires de l'imam au centre de détention, afin de pouvoir participer à la célébration de l'office religieux, nous avons pu observer de scandaleuses et honteuses attitudes de la part du personnel de surveillance.

Avec la grande chaleur, nous avons à plusieurs reprises décidé de laisser la porte ouverte. Cette porte donnant sur un couloir, des surveillantes se sont postées devant la salle de culte en observant et en épiant ouvertement ce que l'on faisait. Des pratiques qui ne sont bien entendu jamais mises en place lors des célébrations du culte catholique et du culte protestant. Lorsque l'imam, à notre demande, nous a apporté quelques objets permettant l'exercice du culte et de la prière en cellule, une véritable inquisition a débuté.

Il s'avère que les chefs de bâtiment, ainsi que certaines surveillantes, se sont livrés à des investigations afin d'établir la liste des détenues ayant participé à cette célébration (ce qui est bien entendu une honte) et celles qui n'avaient pu obtenir ces objets. Objets bien entendu non prohibés et autorisés par le code de procédure pénale ainsi que par le règlement intérieur édité par la Disp (direction interrégionale des services péniten-

tiaires). Il s'agissait en l'occurrence d'un tapis, d'un coran et d'un foulard. Le foulard a été à l'origine d'une véritable controverse tout en sachant qu'il s'agissait d'un objet réservé à l'usage en cellule (lorsque nous accomplissons nos cinq prières quotidiennes). Un des lieutenants a interrogé certaines détenues, les poussant à la délation en leur demandant ce qu'elles avaient obtenu et ce que les autres avaient obtenu.

Deux jours après, le chef de bâtiment a débarqué, exigeant que nous lui remettions ces foulards.

En prétextant des raisons de sécurité (en quoi sommes nous un danger pour la sécurité de l'établissement lorsque nous revêtons ce foulard en cellule ?), en prétextant des dangers potentiels pour les contrôles effectués par les surveillantes (en sachant que ce foulard ne dissimule que les cheveux et non pas le visage), cet homme nous a enlevé notre droit à l'exercice de notre culte, il s'est livré par la même occasion à une mesure profondément discriminatoire et profondément antidémocratique. Il s'agit d'une discrimination qui en dit beaucoup sur l'état de notre démocratie. Nous sommes en tant que détenues de confession musulmane les victimes d'une stigmatisation permanente, les victimes d'a priori systématiques. Le directeur, lorsqu'il m'a reçu, m'a parlé de son désir de maintenir l'ordre public au sein de sa prison. Comme si nous étions un danger pour le maintien de cet ordre. Le sujet du « contexte politico social actuel » a été abordé, nous sommes indéniablement les victimes de ridicules amalgames. Sous prétexte de la lutte contre la radicalisation, les détenus musulmans sont les victimes de dérives autoritaires, qui sont bien entendu illégales et prohibées.

Nous refusons d'être les victimes de cet appareil oppressif, répressif et autoritaire.

Nous exigeons le respect de nos droits fondamentaux.

La défense de nos libertés d'expression, d'opinion et de croyance est primordiale, et se doit d'être constante.

Non aux préjugés xénophobes. Non à l'arbitraire et aux abus du pouvoir.

Force et courage à tous les opprimés face à l'opresseur.

SAMIA

# « J'ÉTAIS ÉBAHIE PAR LE SPECTACLE »

Maison d'arrêt pour femmes de Nice  
Le 6 juillet 2017

Pur régal, le livre d'Hafed.

Merci d'avoir fait suivre. Merci aux Éditions du bout de la ville.

Ce que dit Hafed à propos des mélanges pervers expérimentés par l'AP est tout à fait juste.

J'ai hâte de quitter cette maison d'arrêt, notamment pour échapper à cette paranoïa dont il parle.

De toute façon, je ne peux rien faire d'autre. Je veux dire, à part poursuivre ma petite route, laisser derrière moi ma région natale, goûter au climat de là-haut et grandir tranquillement derrière les barreaux.

C'est déplorable, il faut le dire. Ils pourraient bien me laisser là, seule sur le trottoir d'une avenue noire de monde, et m'ordonner d'attendre qu'ils reviennent me chercher, et alors j'attendrais.

Ils n'ont pas besoin de menottes ni d'écrou. D'ailleurs, ils le savent parfaitement. Je me souviens d'un retour d'extraction médicale : je croise le chef qui me demande où j'étais passée.

Déplorable, je vous dis.

L'envie ne manque pas, pourtant. C'est vrai, je ne vis que pour sortir d'ici, mais pas tant pour être à l'extérieur que pour être auprès de ma famille. Et ma famille ne me pardonnerait jamais d'avoir tenté de me faire la malle, encore moins d'avoir réussi.

Du coup, je n'ai plus qu'à m'amuser des efforts qu'ils fournissent pour m'harnacher comme une bête qu'ils promènent dans les couloirs des hôpitaux lors des extractions médicales. Entravée aux mains et aux pieds, je m'applique à dire bonjour à tous ceux que je croise. Souvent on me dévisage, parfois on me sourit.

Je me rappelle d'une de ces fois-là. J'étais allongée sur la table d'opération, nue sous les draps et fraîchement douchée à la Bétadine. L'anesthésie était locale, je ne sentais plus mon bras gauche. Mon autre bras était branché et perfusé. Je fermai les yeux. Après huit mois passés à me traîner une patte cassée, quelqu'un allait enfin me réparer à raison de trois broches et autant de cicatrices. Quelques frissons me parcoururent. J'avais froid. Un infirmier s'en alla chercher une sorte de petit chauffage qu'il glissa entre mes pieds. En soulevant le drap, il entendit un cliquetis et vit les entraves. Il m'observa. Je l'observai. Il replaça le drap. Il tourna les talons.

Et oui, abruti, à quoi bon respecter les règles

d'hygiène si, sur le billard, on me laisse ces nids à bactéries aux pieds ?

Irritée par la gêne du gars, j'eus le nez qui me démangea. J'es-

sayai de me le gratter mais je n'y parvins pas, quelque chose bloquait mon bras. Tu m'étonnes ! Une matonne en charlotte s'était foutue dans les fils de la perfusion...

Quelles gueules ils se paient.

Un mois plus tard, je retournai à l'hôpital pour me faire retirer les broches. Ce coup-ci, pas de charlotte, pas de blouse. On m'assoit sur un vulgaire lit de consultation, on me pose la main sur un chariot à roulettes et après quelques piqûres d'anesthésie on m'ouvre la main, comme ça, là. J'étais ébahie par le spectacle ; peut-être pas autant que les trois matons. Serrés les uns contre les autres, ils observaient en silence le ballet des instruments chirurgicaux. Et voilà que le boucher se mit à tirer comme un bourrin sur les broches pour les sortir de là. Plus il tirait et plus les visages des matons se décomposaient. Aux tintements des pinces qui s'attaquaient à ma chair, je rajoutai la douce mélodie des entraves en cognant mes pieds l'un contre l'autre. Je n'avais jamais vu ça. Personne ne m'avait avertie. Une chance que je ne craigne ni le sang ni la vue de ma propre main charcutée.

Ils m'ont rentrée dans ma cellule. Comme à mon habitude j'ai raconté mes ballades aux filles, en riant, à renforts de mimes et de caricatures. Tout cela n'était finalement qu'anecdotes risibles.

Je ne suis pas entravée dans les couloirs de la mort. Je ne suis pas entravée à chacun de mes déplacements comme les prisonniers des QHS. Je ne suis pas sur le point de mettre mon enfant au monde entravée. C'est à eux que je pense, c'est par solidarité pour eux que je me dois de rire de ce qui m'arrive.

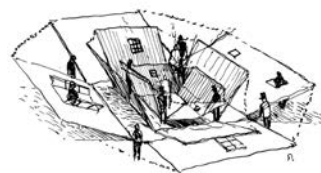
Par cette chaleur étouffante, je cesse d'écrire.

Mes meilleures pensées.

ALEXIA

« Je veux de l'air, je veux de l'eau, j'ai besoin d'espaces verts pour sauver ma peau »

DANAKIL, dans *Les champs de roses*



# « ON SE LAISSERA PAS FAIRE ! »

INTERVIEW D'AURÉLIE GARAND,  
SŒUR D'ANGELO GARAND



*Angelo Garand a été tué par les gendarmes de l'antenne du GIGN de Tours le 30 mars 2017. La douleur et la colère causées par sa disparition brutale sont toujours aussi fortes. Le collectif « Vérité et justice pour Angelo » a organisé à Blois le 30 septembre une manifestation qui a rassemblé 130 personnes. Les prises de parole s'y sont succédé, appelant à la solidarité et à la lutte face aux crimes des forces de l'ordre. Une semaine plus tôt, on avait appris la mise en examen de deux des gendarmes pour « violences volontaires avec arme ayant entraîné la mort sans intention de la donner », mais on sait bien que les tribunaux ne condamnent pas les représentants des forces de l'ordre -ou si peu ! La mère de Wissam El Yamni -tué par la BAC à Clermont-Ferrand en 2012- a rappelé son combat juridique avant de conclure : « On n'a pas la justice. » Raymond Gurême était là aussi : membre de la communauté des gens du voyage, ancien déporté, évadé et résistant, frappé chez lui à l'âge de 89 ans lors d'une descente de police sur son terrain, il a expliqué que « quand on se fait abattre comme des chiens, il faut résister. » Nous publions ici une interview réalisée le 19 juillet 2017 dans le cadre de la journée « Adama, un an après » sur les ondes de Canal Sud Radio.*

Bonjour Aurélie, merci beaucoup d'accepter de parler avec nous : pour cette journée « Adama, un an après », on a pensé que c'était quand même très important de ne pas parler seulement d'Adama, mais aussi de tous les autres qui se sont fait récemment tuer – assassiner, il faut bien dire le mot – par la police ; tu es la sœur d'Angelo Garand, qui a été exécuté – je pense qu'on peut le dire – chez ses parents par une équipe du GIGN, le 30 mars dernier. Aurélie : Bonjour. Oui, c'est important aussi pour nous de témoigner, parce que depuis le 30 mars, depuis que mon frère s'est fait tuer, tous les tués par la police ou par le GIGN, enfin par les forces de l'ordre, sont un peu devenus nos frères aussi ; on partage la peine, mais c'est vraiment une douleur... on perd notre frère, mais en plus c'est incompréhensible. C'est incompréhensible puisque c'est les

personnes qui sont censées nous protéger ! Ils sont pas censés nous tuer, justement, et oui, ils ont exécuté mon frère de sept balles dans le corps ; on a appris qu'il avait sept balles dans le corps, donc y a pas d'autre mot : c'est une exécution, pour nous.

C'est important que les gens comprennent bien ce qui s'est passé, parce que les médias n'en ont pas tant parlé que ça. Ton frère était en prison, il a eu une permission et il est pas revenu. Ce jour-là, il était chez tes parents, je crois ?

Mon frère était incarcéré à la prison de Poitiers-Vivonne ; au mois de septembre, ils lui ont donné une permission d'une journée et il est pas rentré. Mon frère vivait à droite, à gauche. Le 30 mars, il est venu manger une grillade, parce que mon petit frère était sorti de prison une semaine avant ; il était venu par-

tager un repas familial, il faisait rien de mal, il n'a mis personne en danger ce jour-là. Vers 13 heures, le GIGN est intervenu : ils ont mis ma famille en joue, ils ont menotté mon père, mon frère, mon oncle ; il y avait aussi mon fils de quatre ans. Mon frère, il s'est juste caché ; il a pas couru, pas fui... on sait même pas s'il a pris conscience que c'était le GIGN. Il s'est juste caché dans une petite grange. Il y avait qu'une sortie, il pouvait pas s'échapper. Là, ils ont stoppé tout le monde, ils avaient tous leurs mitraillettes, enfin... Ils ont fouillé le terrain, et ils étaient prêts à partir, et mon frère a fait tomber un petit sac dans cette grange. Ça a été très vite, là ils se sont précipités dans la petite grange, ils étaient quatre, et aussitôt, ils ont tiré. Y a pas eu de bruit, y a pas eu de sommations, y a pas eu de « forte résistance » comme ont pu le dire les médias -enfin le procureur, du moins. Le procureur, lui il a dit qu'il s'était rebellé, mais mon père était à un mètre de cette grange, menotté par terre -en train d'étouffer, parce que mon père a un appareil respiratoire-, et quand ils sont rentrés, ils ont tiré direct. Aucun bruit, pas un mot de la bouche de mon frère.

**Ton frère était pas armé ?**

Non. Il devait avoir un couteau -c'était normal qu'il ait un couteau sur lui, puisqu'ils étaient en train de manger -et c'est tout.

**Tu parles du GIGN : c'est important de dire que ton frère était juste pas rentré de permission. En plus il était en prison pour vol, c'était pas du tout quelqu'un de dangereux, mais ils ont tout de même fait intervenir des équipes qui sont normalement là pour s'occuper de « forcenés », de « terroristes » ...**

C'est ce qui nous semble dégueulasse : ils lui donnent une permission, il rentre pas, ils font intervenir le GIGN, ils le tuent, et après ils criminalisent mon frère en disant qu'il était « dangereux », un « forcené »... mais c'est eux qui lui ont donné la permission ! Je crois pas que dans le monde carcéral, ils donnent des permissions aux hommes « dangereux ».

**On le sait bien : ils en donnent même pas aux « pas dangereux », alors ils en donnent pas aux « dangereux », c'est sûr.**

Ils en donnent, en fait, quand ils ont envie d'en donner. Maintenant, je me dis que cette permission, c'était n'importe quoi : une journée pour voir sa famille, alors que lui il était à Poitiers et que nous on est de Blois - quatre

heures de train en tout. Pour voir sa famille, c'est beaucoup trop court, et mourir au bout du compte... Mon frère, jamais il aurait pensé mourir au bout du compte ; au pire, il s'était dit, le jour où il se serait fait prendre, c'était six mois de plus. Et c'est ce que tout le monde pense. Il était pas un cas isolé, à pas rentrer de permission. Et au bout du compte, ils l'ont abattu. En fait, il faisait rien de mal. Il était juste en famille, justement, sa famille dont il avait été privé si longtemps ; ils viennent, et ils l'abattent.

**Il purgeait une peine de combien, si c'est pas trop indiscret ?**

Je sais pas trop, en fait ; là, il était au bout de sa peine, mais il avait été jugé au mois de janvier, encore pour des vols, et il venait de reprendre quatre ans - mais il le savait même pas lui-même.

**Il avait une trentaine d'années, c'est ça ?**

37 ans. Il avait trois enfants, il avait eu un petit-fils au début de l'année et il venait d'avoir une petite fille, qu'il serrera jamais dans ses bras.

**Après le meurtre de ton frère, vous avez réagi très vite ; notamment, toi tu as fait une vidéo. Tu peux nous dire comment ça t'est venu ? Elle est bouleversante, tu as une dignité incroyable. Tu as tout de suite été dans le combat.**

Faut savoir que quand ça nous arrive, on peut pas pleurer notre frère, parce qu'on sait que si on se met à pleurer, on sera étouffés de toute façon. La vidéo, elle m'est venue à cause des propos du procureur. Il a dit à mes parents : « J'espère que ça fera pas comme en 2010, des débordements. » En 2010, s'il y a eu des « débordements », c'est parce qu'il y a un jeune Gitan de 22 ans qui a été abattu ici. J'ai dit, en fait, le procureur, il a pas à parler comme ça ! Tout ce qu'il attendait de nous, c'était les « débordements ». J'ai eu envie de lui renvoyer la balle, de lui dire : « Non, on se fera pas manipuler. »

**Comment tu préfères, toi, qu'on vous appelle : gitans, gens du voyage...**

Bof, oui, gitans, gens du voyage, c'est comme ça qu'on nous a décrits dès le départ.

**En 2010, à St-Aignan-sur-Cher, un jeune de cette communauté a été tué, et il y a eu quelques « débordements », on va dire, ce jour-là - mais c'était pas énorme non plus, ce qui s'était passé ; en tout cas, la première réac-**

**tion du procureur quand ils ont tué ton frère, c'est de vous demander de faire en sorte qu'il y ait pas de débordements, quoi.**

Il nous a demandé de pas faire de débordements, mais on a bien vu que c'était tout ce qu'il attendait en voyant les cars de CRS qui arrivaient. Quand ça s'est passé, on a pas eu le droit de rentrer chez nous, puisque le corps de mon frère est resté jusqu'à minuit ; on est revenus pour prendre des affaires, et là, en voyant juste les cars de CRS, on s'est dit : « Tout ce qu'ils attendent de nous, c'est ça. » Et en plus, on voit les CRS nous regarder en rigolant... C'était de la provocation. Ils nous provoquaient. On s'est dit : « Si on fait ça... » -bien sûr qu'on a envie de faire ça, évidemment, on est en colère, très en colère, même, et encore à l'heure actuelle- « Si on fait ça, on va passer encore à la mauvaise étiquette. » Parce que depuis des décennies, ils font que ça, nous coller cette étiquette de violence : on est méchants, on est pas des gens sociables... et à cause de ça, on meurt ; à cause de ça, on peut pas se défendre. C'est là que j'ai voulu renvoyer au procureur : « Non, justement, on se laissera pas faire, et de toute façon, les tueurs doivent être punis. »

**Donc tu fais cette vidéo, et assez vite, tu t'es rapprochée des associations de familles ?**

Non, même pas. À ce moment-là, on a mis la vidéo en ligne comme ça. On savait même pas comment faire pour porter plainte, parce que la justice ne nous dit pas : « Si vous êtes pas d'accord, vous pouvez vous constituer partie civile... », enfin toute la procédure. En aucun cas elle ne nous donne les cartes en main. Quand il y a eu cette vidéo, Amal Bentounsi – d'Urgence, notre police assassine – m'a contactée, et m'a tout de suite donné des conseils : comment faire pour être partie civile... elle m'a donné l'idée de la cagnotte ; et de là, on a pu communiquer comme ça. Après j'ai eu d'autres associations comme La voix des Roms, et j'ai rencontré d'autres familles de victimes aussi.

**Et vous avez organisé une manifestation, du coup, assez vite ; une marche, en fait, pour lui, un mois après...**

Le 22 avril ; même pas un mois après. On voulait faire cette marche, justement, pour pas que ça coule, puisque sur Blois, voilà, ça a circulé ; nous, on a la mauvaise image, alors justement, on doit communiquer là-dessus : que Gitan, délinquant, pas rentré de permission, en aucun cas il devait mourir. La peine de mort a été abo-

lie, ça doit être pareil pour tout le monde, et on a voulu faire cette marche pour faire voir que nous aussi on va se lever, et on marchera le temps qu'il faudra marcher, et on se laissera pas faire – et en sa mémoire, surtout, parce que voilà, quoi, un mois après, tout le monde continue sa vie, et nous on peut pas. Enfin il y a une grande injustice.

**Comme tu dis, vous pourrez pas le pleurer tant qu'on vous dira pas qu'effectivement, il a été abattu.**

Non. Et ça c'est très dur.

**J'ai vu des photos de cette marche ; il y avait pas mal de monde, surtout pour une petite ville comme Blois, c'était surprenant ; et en plus, il y a des collectifs d'un peu partout qui sont venus aussi montrer leur solidarité.**

On était environ 250, 300 personnes. Franchement, c'était la première fois que beaucoup d'entre nous, de notre communauté, assistaient à une marche ; ça fait du bien, quand même, de crier ce qu'on a envie de crier, et de leur dire qu'on se laissera pas faire.

**Et je crois que c'est ce jour-là que tu as tenu à t'arrêter devant le tribunal de Blois ? Je t'ai entendue dire un truc très fort, les mains dans le dos comme si tu étais menottée : que c'était un peu comme si c'était la deuxième fois qu'on le tuait, parce qu'avant déjà, la prison, la justice l'avaient déjà beaucoup tué.**

Oui, ça, c'était le 30 mai ; on a fait un rassemblement à Tours. Devant le tribunal de Tours, parce que mon frère, la première fois qu'il a été condamné, c'était à Tours ; et je me dis, depuis l'âge de ses 22 ans, la justice lui a laissé aucun répit, aucune chance. Maintenant ils le criminalisent en disant qu'il était dangereux, mais il a essayé de s'en sortir, il a voulu s'en sortir, il a été travailler, mais à chaque fois on est toujours rattrapé par cette justice. Je me dis que toute la vie de mon frère, ça a été un condamné ; et notre vie à nous aussi, maintenant, parce qu'on est condamnés à la douleur. Et ça, je veux qu'ils le voient, et qu'ils sachent qu'ils se débarrasseront pas d'Angelo tant qu'il y aura sa famille. Ce qu'ils ont voulu faire de mon frère, c'est un condamné, en fait.

**Ils l'ont toujours condamné, d'une certaine manière.**

Oui, la première fois qu'il est passé au tribunal, il a été décrit comme un pauvre voleur de

poules. On peut se mettre des œillères, se dire : « Non, la France n'est pas raciste » – mais bien sûr que oui, la France est raciste ! La France veut pas des Gitans, veut pas des Rroms, veut pas des Arabes, des Noirs ! Ben en fait, on a notre place et on nous doit le respect. On a l'impression de mendier quand on fait des marches ou des minutes de silence, mais moi je le prends pas comme ça : on mendie pas. C'est ce qu'on nous doit, et on compte bien l'avoir, et on va le prendre.

**En plus, il faut dire que du côté de Blois, il y a une grande communauté gitane.**

Oui, on est pas mal, il y a de nombreuses familles. Il y avait aussi pas mal de gens de la population, qui voulaient voir ce qu'on voulait, ce qu'on voulait revendiquer. Du coup on a eu des retombées assez positives, les gens nous sont tombés dans les bras en disant qu'on était des gens géniaux. On se dit : « Voilà, on a passé un cap, même si ce n'est qu'à Blois. » Au moins, on sensibilise les gens, ils voient que c'est pas vrai, la mauvaise étiquette.

Comme je te disais tout à l'heure hors antenne, moi j'ai grandi là ; du coup, le racisme dont tu parles, je le connais bien. Je suis pas de votre communauté, mais je l'ai vu : il y a un vrai racisme vis-à-vis des tiens. Donc ça fait plaisir d'entendre que la population a compris deux, trois choses, quand même.

Oui, du moins ils commencent à comprendre. Parce que c'est vrai qu'ici, même en tant que femme, quoi, d'aller faire des courses, des fois c'est limite on a l'impression d'entrer au parloir ! On va faire les courses, on est toujours surveillée. C'est l'horreur.

Tu parlais d'Amal, c'est peut-être encore quelque chose qui vous rapproche : son petit frère aussi a passé son temps à faire des allers et retours en prison avant d'être exécuté pendant une pseudo-cavale.

Ouais. Ben le jour où Amal m'a appelée, tout suite ça a été comme une sœur. On se comprend, puisque la prison nous a toujours privées. A l'heure actuelle on ne peut même pas pleurer nos frères qui sont partis, qu'on tiendra jamais dans les bras ; la prison nous a toujours privées d'eux, pour au bout du compte les abattre lâchement.

**Tu parlais de La voix des Rroms; ils se sont solidarisés avec vous ? Il y a eu des actions**

**communes ou des prises de parole communes ?**

Oui, le 18 mai, à l'Insurrection gitane, j'ai été invitée pour une prise de parole avec Amal contre les violences policières ; et aussi pour avertir la population qu'avec leurs lois qu'ils ont sorties fin mars, au bout de deux sommations, ils ont le droit de vous abattre. Évidemment, quand il y a pas de témoins, ils se gêneront pas. Quand je vois pour mon frère qu'il y avait ma famille, mon petit garçon, ils se sont pas gênés. On a le devoir de communiquer là-dessus, de dire que ça pouvait arriver à tout le monde, et que même au bout de deux sommations, maintenant ils peuvent vous abattre. Pour moi la peine de mort a été rétablie en France, sans qu'on le sache.

**En plus, d'après ce que tu décris de ce qui s'est passé ce jour-là, y a pas eu de sommations.**

C'est ça, y en a pas eu. Donc maintenant, s'ils ont le droit, en plus, ça va être un carnage ! Y a qu'à voir depuis le début de l'année : d'habitude c'était quinze par an, je pense que cette année on va dépasser les quinze par an.

**Je crois qu'on en compte déjà sept ou huit.**

Oui, je pense que mars-avril ça a été pire.

**Tu parlais d'une cagnotte ; on peut encore donner ?**

Oui, sur Leetchi. C'est Justice pour Angelo. On a aussi ouvert une page Facebook : Justice pour Angelo, pour annoncer chaque prise de parole, ou même quand on participe aux marches.

**Tu me disais que vous alliez participer à la marche du 22 juillet ?**

Oui, on va à Beaumont-sur-Oise samedi 22 pour Adama.

D'ailleurs on invite tout le monde à y aller, même de loin ; parce que vous, vous êtes quand même pas juste à côté, Blois c'est pas la porte à côté. Mais il faut y aller, parce que comme tu dis : à chaque fois que quelqu'un tombe, ça nous rappelle tout ceux qui sont tombés avant. Ça finit par faire une fraternité entre tous les gens qui ont perdu des proches sous les balles de la police – et ça commence à faire du monde. Donc il faut que ce monde, il se transforme en force.

Comme ils disent dans une vidéo pour Adama : « À un on fait rien, à mille on fait plus. » C'est ça le truc : il faut qu'on soit tous ensemble, que ce soit pour Adama, pour Angelo... enfin toutes

les victimes, on a tous le droit à la justice pour nos frères.

**En parlant de justice, vous vous êtes constitués partie civile contre ce procureur qui a surtout voulu éviter les débordements et qui a ensuite voulu faire passer Angelo pour quelqu'un de violent, de dangereux et tout ça... elle en est où, votre procédure ?**

On s'est constitués partie civile, on a trouvé un avocat, mais le procureur a pris les devants : il a ouvert une enquête, il a saisi les juges, et là on est en instruction. Mon père et moi, on a déjà été reçus, et ma famille doit être entendue au mois d'août.

**C'est instruit à Blois ? À Tours ?**

Pour le moment c'est à Blois.

**Et tu penses que ça va travailler correctement ?**

Pour le moment, la juge fait genre elle veut faire son travail... mais évidemment, on sait bien qu'il faut qu'on se mobilise quand même, parce que la justice, franchement... Personnellement, j'ai aucun espoir dans la justice quand on voit la vie de mon frère. Quand je vois la vie qu'il a menée, je me dis : « Pourquoi eux, ils vont reconnaître un crime ? » Évidemment qu'il va falloir se battre.

**Mais si on lui met pas la pression, elle va le faire comme on lui demande de le faire.**

Moi je pense. De toute façon, ça c'est sûr : la vérité, c'est ça les tribunaux. Même au niveau de l'avocat, on a pas voulu prendre un avocat du secteur. Depuis toute petite, enfin depuis toujours on a traîné dans les tribunaux, et on sait très bien comment ça s'y passe.

**En gros, souvent, les avocats sont très très copains avec les juges, pour parler clairement.**

Moi je pense que les avocats et certains médias mangent ensemble le midi régulièrement.

**Une enquête est en cours, mais il n'y a pas de mise en examen des gendarmes ?**

Non. Pas de mise en examen, ils exercent toujours.

**Ils sont pas suspendus.**

Non, ils ont été en garde à vue – enfin en garde à vue, j'aurais bien voulu faire leur garde à vue, mais bon – du vendredi au samedi matin. Et après ils ont été relâchés puisqu'ils disent que c'est de la légitime défense. Mon frère aurait

opposé une « forte résistance », alors que mes parents ont pas entendu un bruit.

**J'ai aussi lu quelque part que vous n'aviez eu aucun soutien psychologique ?**

Non, je me suis déplacée au tribunal justement parce que je me dis : « C'est à vous de nous donner quelque chose », et en fait non, y a rien ; ce qui me met hors de moi, c'est que ma famille est même pas considérée comme victime. Même au moment où ils ont tué mon frère, ils ont fait mettre toute ma famille alignée, avec une mitraillette, fallait qu'ils restent debout, toujours menottés, pendant que les femmes leur donnaient à boire. Ils ont pas à agir comme ça.

**C'est monstrueux.**

C'est un manque de respect, c'est l'horreur. Mon père n'a pas connu la guerre, mais il a dit : « On se serait cru en Allemagne. » Vraiment, ça a rappelé des trucs qu'on a pas connus, des images... c'est vraiment l'horreur. Ils ont été au-dessous de tout. Ça a été des moqueries, aussi. Tout le long, ça a été, sur ma famille : « Fermez-la. » Du moment où ils ont passé le portail au moment où ils sont repartis après avoir tué mon frère, fallait que ma famille la ferme. On savait même pas, ce jour-là, que c'étaient des forces de l'ordre. Quand ils les ont vu arriver, ils ont pensé que c'étaient des... ben des assassins, en fait. Et c'est comme ça que ça a fini.

**En plus, comme tu dis, si toi tu t'étais pas levée, si vous aviez pas décidé de vous lever, et si y avait pas eu du monde pour se mettre avec vous, c'était parti pour être enterré aussi sec. Ils l'ont tué, ils s'en vont, et il ne se passe rien, en fait.**

Ben non, il se passe rien ; en plus, dans les journaux, ça a été tout de suite : « Un Gitan en cavale ». C'est pour dire, dans la tête de la population : un Gitan ? -C'est pas grave ! Et il était en cavale en plus ? Il était délinquant ? Ils ont criminalisé mon frère, mais bien à leur façon.

**C'est un truc qu'on retrouve hélas dans toutes les histoires. Ils font toujours passer la victime pour le coupable et tentent toujours de salir sa mémoire, de salir ses proches... Ils racontent toujours qu'il était drogué, ou violent ; ils trouvent toujours de bonnes raisons pour justifier qu'ils ont appliqué la peine de mort.**

Oui, j'ai rencontré pas mal de familles de victimes depuis, et on vit la même chose. Les façons d'agir sont toujours les mêmes. Mon frère a pris sept balles dans le corps ; quand il est tombé, ils l'ont menotté. Vraiment aucun respect. Après toute la prison qu'il a fait, il est pas rentré de permission, ils viennent, ils le tuent et ils le menotent. Condamné jusqu'au bout, en fait. J'ai rencontré d'autres familles de victimes à qui c'est arrivé ; après la mort d'Adama aussi, il était aussi toujours menotté.

**L'autre truc, c'est le racisme : ça touche toujours les mêmes. Vous, on pourrait croire, comme ça, vu de loin, que vous êtes mieux « intégrés », plus acceptés – parce que plus blancs, peut-être – ; mais pas du tout. Vous êtes exactement dans le même cas.**

J'ai été choquée, au départ, enfin ça m'a interpellée, la réaction des gens qui disaient : « Vous aussi, les Gitans ? » Mais moi, y a trente ans, le cousin de mon père se faisait tuer d'une balle dans la tête à Blois. On l'a toujours vécu sans trop en parler. Je me dis, maintenant, faut stopper, faut que ça s'arrête. Dans toutes les communautés discriminées – parce qu'on est tous pareils, en fait.

**C'est très important de le dire : faut pas croire qu'il y a des gens qui souffrent moins que d'autres du racisme d'État – parce que là, c'est vraiment ça : c'est la police qui exécute des gens. Il s'applique à toutes les communautés.**

Faut dénoncer, faut se mobiliser ensemble. Même s'il arrive des fois qu'on soit pas beaucoup, même s'il y a des pertes de moral, il faut le faire. Pour éviter que d'autres familles se retrouvent à notre place. Maintenant, on a les réseaux sociaux : heureusement ! Mais combien de familles doivent vivre comme ça, étouffées ? Combien de familles n'ont jamais eu l'occasion de prendre la parole ? La justice nous dit pas de se constituer partie civile... Je pense qu'il y a pas mal de familles qui se sont pas levées à cause de ça.

**On parlait de prison – en ce moment on parle des violences policières, mais on sait qu'en prison, hélas, c'est pareil : il y a un suicide tous les trois jours en prison, mais tous ceux qui connaissent un peu la prison savent très bien que certains de ces suicides sont pas clairs du tout. Il y a aussi des morts en prison qui sont sans doute des assassinats.**

Je pense, oui, avec la pression psychologique...

Rien que des fois, en allant au parloir, on voit la mentalité des surveillants.

**Rappelons que pour vous soutenir, il y a cette page Facebook : Justice pour Angelo.**

La page Justice pour Angelo sur FB, la cagnotte Leetchi pour les frais de justice et les événements, et on a aussi une pétition à signer et à partager sur la page.

**Vous avez prévu d'autres marches, d'autres actions ?**

Non, pour le moment on a rien prévu. On attend d'être entendus. Surtout ma famille, qui est citée comme témoins ; c'est ce qui est le plus important.

**On te souhaite beaucoup de force ; on est avec vous. Hésite pas à nous contacter, que ce soit l'Envolée ou la radio, pour qu'on vous file des coups de main ; dès que vous voulez dire quelque chose, hésitez pas, on est là pour ça. Salue ta famille pour nous. Force à vous.**

Merci de faire ce que vous faites.

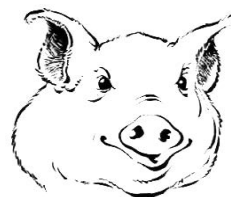
**On fait pas grand-chose, tu sais ; on est juste un relais.**

C'est quand même bien ; parce que c'est rare.



# « ILS ONT DÉCRÉTÉ QUE TOUS ÉTAIENT RESPONSABLES DE TOUT »

## RÉCIT DU PROCÈS DE LA KEUFMOBILE



*Quelques personnes qui avaient assisté au procès des manifestants poursuivis suite à l'incendie d'une voiture de flics quai de Valmy le 18 mai 2016 ont raconté à l'antenne de L'Envolée ce qu'ils y ont vu et entendu. Nous publions ici un condensé de leur récit.*

### LE BAZAR

Le procès a commencé à la –minuscule– 14e chambre du tribunal correctionnel de Paris, et ça a vite été le bazar. Dedans, les avocat.e.s ont demandé une plus grande salle : ils n'avaient même pas la place de consulter leurs dossiers. Dehors, les gendarmes filtraient à mort, allant jusqu'à demander les pièces d'identité pour ne faire rentrer « que les familles » avant de lâcher l'affaire ; mais très peu de gens avaient pu entrer. Par contre, les membres du syndicat de keufs Alliance – organisateur de la manifestation du 18 mai contre la « haine antiflic » – venus soutenir leurs collègues sont entrés tranquillement sur le côté après les journalistes. Du coup, une bonne centaine de personnes amassées dans la salle des pas perdus a commencé à foutre le bordel. Il y a eu deux longues suspensions d'audience : le juge et ses assesseurs se demandaient quoi faire. Devant, on scandait : « Une grande salle ! », et aussi : « Tout le monde déteste la justice ! » Le procès a finalement été reporté au lendemain dans une salle un peu plus grande. Quelques paparazzi qui essayaient en bons charognards de photographier les accusés sortant de la salle se sont retrouvés par terre suite à un mouvement de foule ; ils ont même fait des articles pour pleurnicher.

Le procès s'est donc poursuivi dans une salle un peu plus grande. Certains avocat.e.s ont plaidé la nullité. D'abord sur le maintien en détention : sur les huit des neuf inculpé.e.s qui comparaissaient dans le box, deux étaient encore écroués, une depuis seize mois et l'autre depuis sept, tous les deux à Fleury. L'une des deux est détenue au quartier spécialement destiné aux trans – concrètement, à l'isolement. Un autre, qui a fait treize

mois de préventive, comparaisait sous bracelet électronique. Les autres étaient sous contrôle judiciaire (CJ) avec des pointages, après dix mois de préventive pour l'un, quarante-cinq jours de préventive pour un autre, et trois jours pour le reste avant sortie sous CJ. Les avocat.e.s des deux emprisonnés ont plaidé l'irrégularité de leur maintien en détention : à la clôture de l'instruction le 24 mai, un mandat de dépôt de deux mois a été délivré, pendant lesquels le procès était censé se tenir. Lors d'une audience relais le 17 juillet, les mandats de dépôt ont été renouvelés pour deux mois, mais sans décision écrite motivant le maintien en détention. La deuxième nullité a été soulevée par un avocat qui disait qu'Alliance, troisième partie civile en plus des deux flics qui étaient dans la voiture, ne pouvait pas se porter partie civile dans ce procès pour des raisons techniques, juridiques, en s'appuyant sur des jurisprudences. Après une brève suspension d'audience, le tribunal a annoncé que les nullités étaient « jointes au fond », c'est-à-dire qu'il donnerait sa réponse sur les nullités lors du rendu du procès. Donc maintien des deux en détention jusque-là...

### LES INTERROGATOIRES

Le juge a donné lecture des « faits » en s'appuyant sur d'innombrables photos et vidéos prises lors de cette manifestation. Il y a eu débat sur ces images et leur « authenticité » : une vidéo seulement a été expertisée – une qui avait été versée au dossier par la défense. Par contre, aucune de celles versées par les flics ne l'a été. C'est une vidéo du pseudo-journaliste Thierry Vincent, qui traîne de manif en concert de soutien, et parfois même dans des réunions. Il filme en

manif et se vante sur Canal+ d'être accepté parmi les « éléments violents », comme il dit, et de faire des documentaires « au plus proche de la réalité ». Il a filé ces images à l'avocat qui les a filées à la justice, et elles ont fini par servir à l'accusation. Les inculpé.e.s ont été interrogés un par un par le juge, puis par les procs et les avocat.e.s des parties civiles et de la défense. La personne détenue depuis seize mois a refusé de répondre aux questions, mais pendant l'instruction, elle avait reconnu avoir lancé un plot sur le pare-brise. La personne sous bracelet accusée d'avoir mis des coups de tige métallique à la voiture et à un des flics a réitéré les excuses qu'elle avait déjà faites devant la juge d'instruction, s'excusant solennellement auprès du flic présent, Kevin Philippy. L'autre, Alison Barthélémy, on l'a pas vue de tout le procès. Le moment est ensuite venu d'être interrogées pour les deux personnes arrêtées dès le début ; les deux ont reconnu qu'elles étaient présentes à la manif, mais ont nié avoir participé à un quelconque groupement. Des photos ont été montrées pour essayer de prouver qu'elles étaient masquées. Le juge, montrant un embrouillamini de pixels : « Ah, là on vous voit en train de vous capucher. » Encore plus énorme : une photo de quelqu'un qui n'est manifestement pas la personne présente à la barre – pas moyen de se tromper – a continué à être remontrée alors que l'enquête même avait convenu que c'était pas elle. Le dossier ne tenait que sur des micmacs



d'image, sur des micro-points : une touffe de cheveux de telle couleur, une virgule Nike sur une basket vue depuis un toit d'immeuble, un grain de beauté microscopique, des cernes sous les yeux...

Le lendemain ça a repris dès 10 heures – vu qu'ils avaient pris du retard – avec l'interrogatoire du prévenu accusé d'avoir mis des coups de poing au conducteur et cassé la lunette arrière avec un plot. Comme il a été très médiatisé et ne reconnaît pas les faits, ils l'ont cuisiné pendant six heures. Il a reconnu avoir été à la manif, mais nié avoir donné des coups de poing et cassé la lunette arrière. Son avocat a fait preuve d'une sale

mentalité en présentant des photos d'une dizaine d'autres personnes présentes pendant la manif : « Là aussi, il y a des points communs, mais les enquêteurs n'ont pas approfondi. » Un autre a reconnu que c'était bien lui qui était sur les images qui lui étaient montrées, mais nié avoir participé à un quelconque groupement en vue de commettre des violences. Une personne accusée d'avoir désigné la voiture, d'y avoir mis des coups de pied et d'avoir levé les bras au ciel après « l'attaque » s'est reconnu sur les vidéos ; il n'était d'ailleurs pas masqué, comme l'a souligné son défenseur. Après avoir expliqué son geste par sa colère suite aux violences policières en manif – notamment à un tir de flashball qu'il a pris au niveau de l'œil, il a refusé la lecture de l'enquête de personnalité et de l'enquête psychologique, qui ont été faites parce que c'est la procédure dans les enquêtes criminelles. Il a déclaré que ça ne concernait ni les journalistes ni le public. Ça a été accepté – fait notable, parce qu'en général ils s'en foutent. La personne détenue depuis sept mois, accusée d'avoir cassé une vitre avec un plot, a été interrogée par son avocat – de façon assez rhétorique vu qu'à chaque fois son client disait qu'il ne souhaitait pas répondre – pour tenter de mettre à mal les prétendues preuves retenues contre lui : des histoires de couleurs, de coupes de cheveux... rien qui tienne la route. Lui aussi a refusé que soit lues les enquêtes de personnalité et psy. Le dernier inculpé, qui ne s'est jamais présenté aux convocations, n'était pas présent, ni représenté par un avocat ; c'est un ressortissant suisse accusé d'avoir mis le fumigène dans la voiture. Ça été assez rapide vu qu'il n'y avait personne à interroger.

Cette journée-là, c'était hypertendu, dans la salle en tous cas. Quand ils sortaient une personne, elle était aussitôt interdite d'audience. Par contre il y avait un gros fan des flics en polo bleu-blanc-rouge qui clamait son amour de la police en pleine salle et faisait trop chier les familles ; quand il s'est fait bloquer l'entrée par des personnes solidaires, les gendarmes l'ont carrément escorté à l'intérieur. Face à la réaction devant la salle d'audience, les gendarmes ont foutu tout le monde dehors. Ils cherchaient le moindre prétexte pour nous menacer de nous faire sortir – dès que tu regardais ton téléphone par exemple, alors que les flics d'Alliance étaient en train de jouer à Candy Crush sans souci. Le même jour, jeudi 21 septembre, il y a eu une journée de grève contre la loi travail, et dans la manif il y a eu des slogans criés et tagués en solidarité avec les inculpés. La nuit précédente, à Grenoble, il y a eu un incendie en solidarité qui a ravagé 1 500 m<sup>2</sup> d'une gendarmerie et détruit 50 véhicules.

#### LES PARTIES CIVILES

Le lendemain, à partir de 10 heures, les parties civiles se sont exprimées : les avocat.e.s des flics ont demandé 30 000 euros pour chacun « au vu du préjudice physique et psychologique »... enfin surtout psychologique pour Alyson Barthélémy qui a eu trente jours d'ITT alors qu'elle n'avait aucune blessure. L'avocate d'Alliance a demandé 5 000 euros au lieu de l'euro symbolique habituel dans ce genre de situation parce que « le préjudice à la profession n'était pas du tout symbolique vu que suite à cette histoire les flics ont peur d'aller dans la rue »... Y a qu'à voir quand ils ont défilé cagoulés et armés sur les Champs-Élysées plusieurs nuits de suite ! Ensuite l'agent judiciaire de l'État a fait ses demandes : vu que les flics ont eu dix et trente jours d'ITT, mais aussi trois mois d'arrêt maladie chacun, il a demandé que toute leur prise en charge soit remboursée par les inculpé.e.s. : plus de 7 000 euros pour Kevin Philippy, ainsi que le remboursement du véhicule et des frais de justice. Ces demandes – celles d'Alliance et celles de l'agent judiciaire de l'État – ne concernaient que les six personnes poursuivies pour violences et dégradations.

#### LES RÉQUISITIONS

Les procureurs ont commencé par une introduction très politique : c'était le procès d'une « horde de quelques casseurs » comparés à des fascistes parce qu'ils s'attaquaient à la police, à la justice et aux journalistes. Pour preuve, ils ont détaillé le résultat des perquisitions : des documents de ce qu'ils appellent la « mouvance ultra-gauche », des autocollants, des affiches... tout en disant que les gens avaient « une pensée militante égale à zéro ». Ils sont revenus sur la question des violences policières pour dire qu'ils mettaient quiconque au défi d'affirmer que la justice couvrirait les violences policières.

Ils ont cherché à constituer la « participation à un groupement », ou plus exactement la « participation à un groupement, même formé de façon temporaire, en vue de la participation caractérisée par un ou plusieurs faits matériels de commettre des violences sur les personnes ou des dégradations en réunion », qui était reprochée à tout le monde. La nature de ce « groupement » n'a jamais été très claire, mais ce qui ressortait, c'était que des gens étaient venus retrouver d'autres gens qu'ils connaissaient, et qu'ils s'étaient masqués et grimés, et qu'« ils se sont masqués parce qu'ils se préparaient à l'affrontement ».

Pour les trois qui n'étaient accusés que de ce seul chef d'inculpation, ils ont demandé douze mois de sursis et trois ans d'interdiction de manifester à Paris ; et pour un des trois, 1 000 euros

d'amende pour refus de prélèvement ADN.

Ensuite, ils ont fait les réquisitions pour les six autres, qui étaient en plus accusé.e.s de violences aggravées par la réunion, par le fait que ce soit sur des flics, par le fait d'être porteur d'une arme et par le fait d'être masqué, et par la « destruction par incendie ou moyen dangereux ». Ils ont décrété que tous étaient responsables de tout en s'appuyant sur le principe de la « scène unique de violence » ; c'est comme ça qu'ils justifient le fait d'utiliser les mêmes circonstances aggravantes pour tout le monde. Ils ont donc demandé la condamnation de tou.te.s pour l'ensemble des chefs d'inculpation, avec la gradation suivante :

- pour la personne accusée d'avoir mis le coup de pied, désigné la voiture et levé les bras, trois ans de prison dont deux avec sursis, sans mandat de dépôt, avec l'interdiction de participer à une manifestation pendant trois ans.

- pour la personne accusée d'avoir tapé le flic avec une tige métallique, cinq ans d'emprisonnement dont deux avec sursis, sans mandat de dépôt « en l'absence de risque de réitération », et trois ans d'interdiction de manifester à Paris.

- pour la personne accusée d'avoir jeté un plot, trois ans de prison dont un avec sursis, avec maintien en détention et interdiction du territoire français de trois ans car elle est de nationalité américaine.

- pour la personne accusée d'avoir cassé une vitre, qui est également incarcérée, quatre ans de prison ferme avec maintien en détention et trois ans d'interdiction de manifester à Paris.

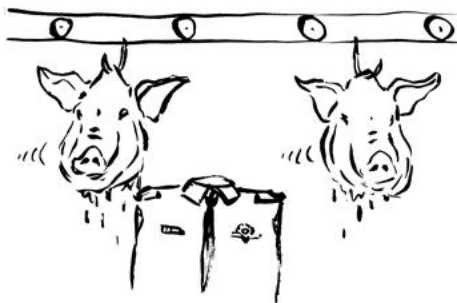
- pour la personne accusée d'avoir lancé un plot dans la voiture et d'avoir mis des coups de poing au flic, cinq ans d'emprisonnement dont un avec sursis, avec mandat de dépôt car cette personne n'était plus incarcérée. Plus l'interdiction de participer à une manifestation pendant trois ans.

- pour la personne accusée d'avoir lancé le fumi-gène, qui n'était pas présente, huit ans de prison ferme avec mandat de dépôt. Elle fait l'objet d'un mandat d'arrêt.



## LES PLAIDOIRIES DE LA DÉFENSE

Un premier avocat qui défendait une personne seulement accusée de participation au groupement a plaidé que la personne n'était pas masquée, contrairement à ce qui avait été dit par le témoin sous X. En effet, les quatre premiers prévenus arrêtés l'ont été sur la base d'un témoignage sous X qui s'est révélé durant l'enquête être celui d'un flic de la DRPP (Direction des renseignements de la Préfecture de Paris). L'avocat s'est interrogé sur la nature de ce « groupement », soulignant que si le groupement c'était la manifestation interdite, il y avait 150 personnes qui auraient dû être poursuivies. Le deuxième avocat, qui défendait aussi une personne seulement accusée de participation au « groupement », a pas mal parlé de ce témoignage sous X : en fait, contrairement à ce qui a été dit pendant le procès, les gens n'ont pas été arrêtés sur la base de ce témoignage mais à la suite d'un coup de fil de la DRPP à la 2e DPJ en charge de l'enquête pour dire : « Ces quatre-là, ils étaient là, ils ont participé, etc. » L'avocat a mis en avant que ce n'est pas légal d'arrêter des gens et de les mettre en garde à vue (GAV) sur la base d'un tel renseignement. C'est pourtant ce qu'ils ont fait en espérant qu'il serait confirmé par les perquisitions. Mais comme ce n'était pas le cas – vu que rien d'illégal n'avait été trouvé –, le témoin sous X est venu déposer son témoignage le lendemain. Ces GAV étaient donc illégales, et le témoignage ne vaut rien pour diverses raisons – notamment parce qu'il a été anonymisé alors que ce n'est pas possible si le témoin est soupçonné d'avoir commis une infraction. Or dans sa déclaration, le témoin dit qu'il a suivi le groupe tout le temps ; il a donc participé à une manifestation interdite, ce qui constitue une infraction. Il y a aussi dans ce témoignage des mensonges qui ont été révélés par l'enquête. L'avocat demandait donc que ce témoignage soit écarté. Le troisième avocat a signalé que l'interdiction de manifester pendant trois ans à Paris requis par le proc' ne peut pas être délivré pour le chef d'inculpation de participation à un groupement.



## LE DÉLIBÉRÉ

Le jour du délibéré, ils avaient mis le paquet sur le dispositif de sécurité. Barrières dans la salle des pas perdus, deux fouilles successives avec confiscation des stickers, marqueurs et autres « objets dangereux » tels que briquets et bouteilles d'eau... Le juge a commencé par les deux conclusions de nullité en disant que la constitution d'Alliance en partie civile était recevable car les flics avaient été attaqués pour leur fonction, que des slogans antiflics avaient été criés pendant la manif, et que c'était donc un préjudice collectif. Sur la nullité des mandats de dépôts pour cause de prolongation irrégulière parce que non motivée, il s'est contenté de dire qu'il n'y avait pas d'irrégularité, sans autre explication.

Il est ensuite revenu sur les chefs d'inculpation et sur des points abordés lors du procès. Il a dit que le tribunal avait fait un usage « restrictif » du chef d'inculpation de « participation à un groupement en vue de la préparation de violences ou de dégradations » ; c'est-à-dire que le seul fait de se dissimuler le visage n'avait pas été considéré comme suffisant pour caractériser l'infraction en l'absence d'« élément intentionnel ». Il a ensuite évacué la question du témoignage anonyme – en fait celui d'un flic de la DRPP infiltré dans la manif – en prétendant qu'il n'avait pris en compte ce témoignage que dans la mesure où il était étayé par d'autres éléments de preuve. Sur les violences aggravées, il a considéré que le seul fait de taper sur le véhicule avait constitué une violence sur les flics et que toutes les circonstances aggravantes étaient constituées pour tout le monde, par exemple le fait d'être porteur d'une arme alors que tout le monde ne l'était pas... Pareil pour la destruction par incendie ou moyen dangereux : une seule personne est accusée d'avoir mis le feu mais le tribunal a considéré que c'est l'action commune qui a permis la réalisation de l'incendie, et que tous pouvaient donc être reconnus coupables de l'infraction. C'est un remake de la fameuse « loi antiticasseurs ». Le « regroupement » est considéré comme une association de malfaiteurs.

Ensuite le juge est revenu sur chaque inculpé. Il a commencé par prononcer la relaxe pour deux personnes accusées de participation au groupement, en disant que durant l'audience ils n'avaient pas pu déterminer ni l'endroit ni le rôle exact qu'ils avaient eu pendant l'attaque. Un des deux restait par contre coupable de refus du prélèvement ADN. D'une des personnes écrouées, accusée d'avoir jeté un plot sur le pare-brise avant, il a dit que par les vidéos, les témoignages, les vêtements, il la reconnaissait comme coupable, que de plus elle avait exprimé sa joie en levant les bras juste après avoir jeté le plot, qu'elle avait re-

connu les faits en GAV et qu'elle avait exprimé des regrets. Sur la gravité des actes, il a dit que les flics auraient pu se prendre le plot si le pare-brise avait cédé. Pour la personne accusée d'avoir frappé la bagnole et le flic avec une tige métallique, même topo : les vêtements, les témoignages, les vidéos, le fait qu'il se soit reconnu en GAV et pendant l'instruction... permettaient de constituer sa culpabilité. Il a rappelé que l'accusé avait exprimé des regrets « circonstanciés et apparemment sincères », qu'il avait des garanties de représentation solides et que les risques de récidive étaient faibles. La personne accusée d'avoir mis des coups de poing au flic et cassé le pare-brise arrière avec un plot ne s'est jamais reconnue, mais le juge a considéré que le témoignage anonyme et les images étaient suffisamment parlantes. Pour lui, il y avait entre le témoignage sous X et les vidéos une « corrélation parfaite » qui ne laissait aucun doute. Coupable. Il a décrit une véritable scène de « guérilla urbaine », ajoutant que s'attaquer à des flics juste parce qu'ils sont flics c'est comme s'en prendre à des gens parce qu'ils sont noirs. Puis il a souligné que l'inculpé n'avait pas voulu porter de jugement sur les faits et qu'il avait fait une recherche Internet sur l'acide... tout ça pour dire qu'il y avait un gros risque de répétition, genre vous faites des recherches sur des armes chimiques contre les flics. Pour la troisième personne seulement accusée de « participation à un groupement », ils disaient que le témoignage sous X avait été confirmé par les vidéos, contrairement aux deux autres poursuivis pour le même chef d'inculpation : il s'est reconnu à proximité de la voiture au moment de l'attaque, et le juge a considéré qu'il était pas passif parce qu'on le voit avancer et reculer. Coupable. Pour la personne accusée d'avoir montré la voiture du doigt, mis des coups de pied et levé les bras en l'air, le juge a soutenu que les coups de pied avaient contribué à l'émotion des keufs – donc violence. Et comme c'est l'action commune qui a permis la destruction, même le fait de mettre des coups de pied c'est une destruction par incendie ou moyens dangereux, donc coupable des trois chefs d'inculpation. Pour la personne écrouée, accusée d'avoir cassé la vitre arrière droite avec un plot, le juge est revenu sur le dossier sans trop répondre aux arguments de la défense, sauf sur une photo litigieuse prise par les services de renseignement devant la prison de Fresnes pendant une manifestation en soutien aux prisonnier-es, où on voit l'inculpé et sur laquelle ils se sont appuyés pour faire des comparaisons. Le juge a dit que c'était bien la même personne, et que c'était bien l'inculpé par la comparaison avec les sourcils, la taille des narines, des grains de beauté... mais la

photo ils l'ont même pas montrée parce que c'est un amas de pixels. Il est revenu sur la perquisition en disant que ce qui avait été saisi était identique en tout point à ce que portait l'assaillant. Sur son silence, parce qu'il a pas parlé ni en garde-à-vue, ni devant la juge d'instruction, ni pendant le procès, le juge a dit que le tribunal ignorait ses motivations mais qu'il n'y avait aucune bonne raison à ce geste. Sur la personne accusée d'avoir lancé le fumigène, qui ne s'est pas présentée aux convocations et qu'ils ont jamais attrapé, le président a débité au pas de course des histoires de vidéos, de géolocalisation des téléphones, etc. Bref coupable. Il s'est ensuite appuyé sur des propos d'un des inculpés sur de la vitesse de combustion des fumigènes pour conclure qu'un fumigène, c'est aussi dangereux qu'on cocktail Molotov.

#### LES PEINES

Les deux personnes poursuivies seulement pour participation à l'attroupement ont obtenu la relaxe, mais l'une d'elle a été condamnée à 1 000 euros d'amende dont 500 avec sursis pour avoir refusé son ADN. La personne reconnue coupable de participation à un groupement a été condamnée à un an de prison avec sursis. Pas l'interdiction de manifester contrairement aux réquisitions parce que c'est pas une peine complémentaire prévue pour ce chef d'inculpation. Deux ans dont un avec sursis pour la personne qui a mis les coups de pieds. Quatre ans dont deux avec sursis, donc maintien en détention pour la personne écrouée accusée d'avoir lancé le plot sur le pare-brise avant. L'interdiction de territoire français n'a pas retenue contre elle pour les mêmes raisons que l'interdiction de manifester. Cinq ans dont deux et demi avec sursis, donc maintien en détention pour l'autre personne écrouée accusée d'avoir cassé une vitre latérale. Pour la personne accusée d'avoir tapé le flic avec la tige métallique : cinq ans dont deux et demi avec sursis, sans mandat de dépôt. Pour la personne accusée d'avoir mis les coups de poing et cassé le pare-brise arrière, le juge a précisé qu'il était en récidive légale avant de prononcer sa peine : cinq ans dont deux avec sursis, sans mandat de dépôt. Sept ans ferme pour la personne accusée du fumigène. Le président a également prononcé la confiscation de tous les biens saisis, de tous les scellés.

Les exigences des parties civiles (Alliance, les deux flics et l'agent judiciaire de l'État), ont été reçues dans leur intégralité soit plusieurs dizaines de milliers d'euros.

## À VOIR LES YEUX FERMÉS

En janvier 2014, Philippe Lalouel a été condamné à dix-sept ans de prison pour trois vols dérisoires dans des banques. À 47 ans, il a déjà passé vingt-huit ans derrière les barreaux. Beaucoup trop de temps. Entre un énième procès en assises fin 2012 et l'appel en janvier 2014, au bout de cinq ans de correspondance, PeG, de *L'Envolée*, a décidé de réaliser un film sur celui qui est devenu son ami. Partant de sa vie sous écrou, il dévoile une partie de l'implacable machine judiciaire.

On suit avec lui Monique, boulangère à Pau et compagne de Philippe depuis quatre ans. Elle ne le lâche pas, bien qu'elle ne sache rien du monde de la prison, malgré les transferts à répétition, malgré l'attente toujours reconduite. On entend Delphine Boesel, avocate de combat et spécialiste du droit de la peine. On observe victimes et jurés : le tribunal mobilise le traumatisme des unes pour garantir la peine, et le conformisme des autres pour administrer une sentence déjà écrite. On découvre la vue des milliers de longues peines « éliminées ».

Tout au long du récit, on entend Philippe refuser d'être un fantôme. On écoute son journal. On éprouve le temps qui ne passe pas. On devine la prison, toujours située aux confins de la ville, aux abords d'une zone commerciale ou d'une campagne désolée. Philippe reconnaît avoir volé mais ne comprendra jamais que la justice exploite éternellement quelques délits mineurs pour s'innocenter. Il ne touche jamais le fond du repentir et garde ainsi l'énergie de se battre contre le sort qui lui est fait.

Le film pose des questions simples : Comment la justice a-t-elle fait d'un petit voleur de 19 ans, qui n'a jamais tué personne, un prisonnier à vie ? Dans quelle machinerie les jurés sont-ils pris ? Par quel enchantement du droit se retrouve-t-on à condamner à la mort lente pour des vols ?

D'un procès à l'autre, Philippe rencontre la solidarité de quelques personnes qui refusent son « élimination sociale ». Tous regagnent de la dignité à travers l'amitié et la confrontation. À travers sa vie, le film raconte la justice et les peines jusqu'à la mort qu'elle inflige.

Un film en lutte. Désespéré mais pas résigné.

-----

21 novembre 2017 - LYON, à l'université Lyon III Jean-Moulin

02 décembre 2017 - BREST, au cinéma Les Studios

03 décembre 2017 - MONTREUIL-SOUS-BOIS, à La Parole errante



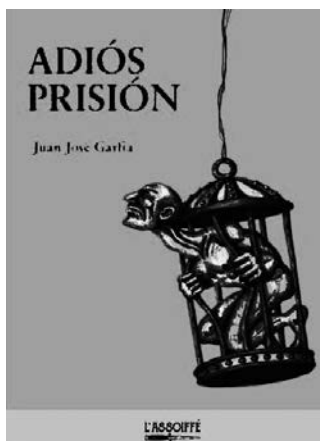
## À DÉVORER SANS MODÉRATION



### Monstres en cavale Cloé Medhi, Le Masque, 2014

Premier livre de Cloé – dont nous avons publié la nouvelle *Réquisitoire* dans le numéro précédent. Un récit sans arrangements ni concessions sur la prison, la psychiatrie et le monde d'enfermeurs que nous connaissons, et la solidarité de quatre personnages en cavale.

La grosse claque !



### Adiós prisión Juan José Garfía, L'assoiffé, 2017

*Adiós prisión* est un recueil de récits d'évasions. Il décrit l'expérience vécue par des prisonniers qui refusaient simplement d'être privés de leur liberté. Le livre rappelle aussi l'importance de la solidarité et du soutien extérieur. Traduction de Juan José Garfía.

Pour le commander : [lassoiffe@riseup.net](mailto:lassoiffe@riseup.net)



## LIBRAIRIES

Voici une liste de librairies et de lieux où on trouve *L'Envolée*. Elle est incomplète et nous remercions d'avance ceux qui nous indiqueront d'autres lieux où nous pourrions déposer le journal.

**ANGERS:** LES NUITS BLEUES

**AUCH:** LE MERLE MOQUEUR / LE MIGOU

**AVIGNON:** CINÉMA UTOPIA / LE FENOUIL À VAPEUR

**BAYONNE:** ELKAR

**BAGNOLET:** LE REMOULEUR

**BESANÇON:** L'AUTODIDACTE

**BORDEAUX:** LA LIBRAIRIE DU MUGUET

**BREST:** D.ROIGNANT / LA PETITE LIBRAIRIE

**CAEN:** LOCAL APACHE

**CLERMONT-FERRAND:** LOCAL DE LA CNT-AIT

**DIJON:** BLACK MARKET

**DOUARNENEZ:** L'IVRAIE

**GRENOBLE:** LE LOCAL AUTOGÉRÉ / ANTIGONE / LA BAF

**IVRY SUR SEINE:** ENVIE DE LIRE

**LILLE:** CCL / L'INSOUMISE

**LIMOGES:** UNDERSOUND

**LYON:** LA GRYFFE / LA LUTTINE / LE BAL DES ARDENTS / TERRE DES LIVRES / UN PETIT NOIR

**MARSEILLE:** L'ÉQUITABLE CAFÉ / L'ODEUR DU TEMPS / LE MOLOTOV / CQFD / LE BOUQUINEUR / MANIFESTEN / TRANSIT / L'ARBRE À THÉ / OCCUS POCUS / MAUPETIT / MILLE BABORDS / LA PASSERELLE / LE KIOSQUE / ARTICLE 13

**MONTPELLIER:** SCRUPULES

**MONTREUIL-SOUS-BOIS:** LA PAROLE ERRANTE

**NANTES:** B17 / CAFÉ LA PERLE / VENT D'OUEST

**PARIS III:** COMME UN ROMAN

**PARIS V:** LA GALERIE DE LA SORBONNE / LE TIERS-MYTHE / LE POINT DU JOUR

**PARIS XI:** LA FRICHE / LIBRALIBRE / LIBRE ÈRE / LADY LONG SOLO / PUBLICO / QUILOMBO PROJECTION / PAGE 189 / MANŒUVRE / VIOLETTE AND CO / LA PETITE LIBRAIRIE DU LIVRE POLITIQUE

**PARIS XII:** LA BRECHE

**PARIS XIX:** TEXTURE

**PARIS XX:** L'ATELIER / LE MONTE-EN-L'AIR / LE GENRE URBAIN

**REIMS:** LE CRI DU PEUPLE

**RENNES:** PLANÈTE IO

**ROMANS-SUR-ISÈRE:** LIBRAIRIE DES CORDELIERS

**ROUEN:** L'INSOUMISE

**SAINT-DENIS:** FOLIES D'ENCRE

**SAINT-ÉTIENNE:** L'ÉTRANGE RENDEZ-VOUS / LA GUEULE NOIRE

**SAINT-GIRONS:** LA MOUSSON

**SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT:** LIBRAIRIE ANCIENNE

**TOULOUSE:** LE KIOSK / OMBRES BLANCHES / TERRA NOVA

**VALENCE:** NOTRE TEMPS / LE LABORATOIRE ANARCHISTE

**BRUXELLES:** ACRATA / LA BORGNE AGASSE / JOLI MAI / TROPISMES / MAELSTRÖM / LIBRAIRIE VOLDERS

**LIÈGE:** ENTRE-TEMPS

## Y'A DE LA MUTINERIE DANS L'HERTZ

**Brest:** EXTRA-MUROS - Un lundi sur deux de 19 h à 20 h

Radio U - 101,1 FM. 02 98 03 82 61. 6, rue Pen Ar Creach, 29200 Brest et sur internet: [groupe.brest@genepi.fr](mailto:groupe.brest@genepi.fr)

Prison couverte: MA de l'hermitage

**Bordeaux:** L'AUTRE PARLOIR (GENEPI) - Le mercredi de 18 h 45 à 20 h 30

La clé des ondes - 90.10 FM

Tél. du direct: 05 56 50 69 99 à partir de 19 h pour les messages

Prison couverte: MA de Gradignan

**Caen:** LA DÉMANGEAISON DES AILES - Un dimanche sur deux à 15h. Radio Bazarnoom - 92.3 FM 65, rue des rosiers, 14000 Caen / Mail: [lademangeaisondesailles@laposte.net](mailto:lademangeaisondesailles@laposte.net)

Prison couverte: CP de Caen-Beaulieu

**Dijon:** SUR LES TOITS - Un dimanche sur deux de 17 h à 18h. Radio Campus - 92.2 FM

Prison couverte: MA de Dijon / Mail: [wakinyan@no-log.org](mailto:wakinyan@no-log.org)

**Grenoble:** LES MURS ONT DES OREILLES - Le 3<sup>e</sup> mercredi du mois de 19 h à 20 h

Radio Kaléidoscope - 97 FM / Prison couverte: MA de Varcès / CSL Saint-Bruno

PARLOIRS LIBRES - Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois de 21 h à 22 h. Radio News FM - 101.2 FM Pour les messages: 04 56 14 23 54 / 57 quai du Drac, 38600 Fontaine

**Lyon:** LA PETITE CUILLÈRE. Tous les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis de chaque mois

de 20h à 21h sur radio canut 102.2 fm à Lyon et alentour (entre 5km et 20 km)

ou partout ailleurs sur radiocanut.org. Retransmis en direct sur Radio Dio (Saint-Etienne)

Répondeur: 07 81 35 93 71 Mail: [lapetitecuillere@riseup.net](mailto:lapetitecuillere@riseup.net)

adresse postale: Atelier d'écriture, 91 rue Montesquieu, 69007 Lyon.

**Marseille:** Radio Galère - 88.4 FM

Tél. du direct: 04 91 08 28 15 / 41, rue Jobin - 13003 Marseille

PASSE-MURAILLES - 4<sup>e</sup> lundi du mois de 20h à 21h 30

Pour les messages (répondeur): 07 58 74 63 01; <https://passemuraille.noblog.org/>

Mail: [passe-muraille@riseup.net](mailto:passe-muraille@riseup.net) / Podcast: <http://soundcloud.com/passe-muraille>

PARLOIR LIBRE - Le jeudi de 20h30 à 22h00 et le samedi de 19h à 21h

Prisons couvertes: MA des Baumettes / EPM La Valentine / MA de Tarascon / Centrale d'Arles / Luynes

**Région parisienne:** L'ENVOLEE - Le vendredi de 19 h à 20 h 30

Fréquence Paris Plurielle - 106.3 FM

et sur internet: [www.rfpp.net/envoleeradio@yahoo.fr](http://www.rfpp.net/envoleeradio@yahoo.fr). (Rediffusion le mardi à 8h)

Tél. du direct: 01 40 05 06 10 / 43, rue de Stalingrad - 93100 Montreuil

RAS-LES-MURS - Le mercredi de 20h30 à 22h30 / Radio Libertaire - 89.4 FM

Prisons couvertes: MA de Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny

**Rouen:** AU DELÀ DES MURS - Le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi du mois de 17h à 18h30 sur radio HDR 99.1 FM [www.radiohdr.radio.fr](http://www.radiohdr.radio.fr) Téléphone du direct: 02 35 12 68 92

Mail: [audeladesmurs@laposte.net](mailto:audeladesmurs@laposte.net) / Prisons couvertes: MA de Rouen

**Saint-Etienne/Lyon:** PAPILLON - Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis du mois de 20h à 21h

Radio Dio - 89.5 FM (retransmis en direct à Lyon sur radio Canut -102.2FM)

et sur internet: [www.radiodio.org](http://www.radiodio.org). CSA - 16 rue du Mont, 42100 Saint-Etienne

[emissionpapillon@riseup.net](mailto:emissionpapillon@riseup.net)

Prisons couvertes: MA La Talaudière (à Lyon: MA Corbas/EPM Mezieux)

**Toulouse:** BRUITS DE TÔLE ou L'ENVOLEE - Le jeudi de 19 h à 20 h /

Canal Sud - 92.2 FM - 40, rue Alfred-Dumeril - 31400 Toulouse

et sur internet: [www.canalsud.net](http://www.canalsud.net) / Mail: [canalsud31@wanadoo.fr](mailto:canalsud31@wanadoo.fr)

Tél. du direct: 05 61 53 36 95 - Tél. messages: 07 53 33 86 80

Prisons couvertes: MA de Seysses / CD de Muret / MA de Montauban

## L'ENVOLEE

43, RUE DE STALINGRAD / 93100 MONTREUIL

E-MAIL: [CONTACT@LENVOLEE.NET](mailto:CONTACT@LENVOLEE.NET)

[www.lenvolee.net](http://www.lenvolee.net)

**POUR VOUS ABONNER, ÉCRIVEZ-NOUS !  
JOINDRE UN CHÈQUE DE 15 EUROS (OU PLUS)...  
GRATUIT POUR LES PRISONNIERS**

# COLLECTIF SOUTIEN AUX DÉTENUS DE FRANCE

## HARCÈLEMENT PHYSIQUE ET MORAL

Le collectif est avant tout le porte-parole des détenus.

Nous portons leur parole à travers les murs.

Le collectif, ce n'est pas seulement les membres  
qui le gèrent, mais avant tout les détenus et leurs familles.

Toute personne y a sa place.

Que fait le collectif Soutien aux détenus de France ?

On se bat pour faire reconnaître les droits des détenus pour  
qu'ils soient appliqués et que tous les détenus aient les mêmes droits,  
c'est-à-dire le droit d'être respectés en tant qu'individus comme la loi le dit.  
Certes, ils paient leur délit, mais ils ont le droit d'être traités humainement.

Il faut que cesse le harcèlement qu'ils subissent ainsi que leurs familles  
lors des visites au parloir. Il faut que les familles des détenus soient traitées  
comme il se doit : avec respect et sans familiarité ou autres, et qu'ils puissent  
bénéficier de ce à quoi ils ont droit pendant leurs visites à leurs proches.

Nous sommes là pour orienter au mieux les familles dans leurs démarches  
vers les organismes et les avocats adéquats afin de permettre à leurs proches  
de vivre leur incarcération dans les conditions les plus humaines possibles.

Nous organiserons des conférences de presse pour les cas les plus critiques,  
des manifestations, nous serons présents lors des rassemblements  
pour toutes les causes concernant l'injustice.

Nous faisons aussi des collectes de vêtements pour les détenus  
qui n'ont aucune famille, et nous relayons les informations  
concernant la détention.

*Adeline, Lydia, (femme et mère de détenus), Claudia, Shirine*

Pour nous joindre :

Tel.: 06.11.61.62.31

Facebook : collectif soutien aux détenus de france (harcèlement physique et moral)

Twitter : collectif soutien aux détenus

**LES DÉTENUS DOIVENT POUVOIR SE PROCURER LES JOURNAUX DE LEUR CHOIX N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE  
SAISIE DANS LES TROIS DERNIERS MOIS. SEUL LE GARDE DES SCEAUX PEUT RETENIR (À LA DEMANDE DES CHEFS  
D'ÉTABLISSEMENT) LES PUBLICATIONS, ET CE SEULEMENT S'ILS CONTIENNENT DES MENACES PRÉCISES CONTRE LA  
SÉCURITÉ DES PERSONNES OU CELLE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES (ART. D444 DU CPP).**